

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Portefeuilles LifePoints® Russell

18 JUILLET 2008

FOND

Portefeuilles à répartition d'actif LifePoints

Portefeuille équilibré de revenu LifePoints

Portefeuille équilibré LifePoints

Portefeuille équilibré de croissance LifePoints

Portefeuille de croissance à long terme LifePoints

Portefeuille toutes actions LifePoints

Portefeuilles à date cible LifePoints

Portefeuille LifePoints 2010

Portefeuille LifePoints 2020

Portefeuille LifePoints 2030

Groupe de Fonds Russell

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell

Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell

Fonds d'investissement d'actions américaines Russell

Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell

Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell

PARTS DES SÉRIES

A, B, F, F-5, I-5

B, F, F-6, I-6

A, B, F, F-7, I-7

A, B, F

A, B, F

A, B

A, B

A, B

A, B

A, B

A, B

A, B

A, B

Veuillez prendre note que la désignation des parts a été modifiée de « catégorie » à « série ».

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les fonds et les titres des fonds offerts au moyen du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, et ils ne sont vendus aux États-Unis que si des dispenses d'inscription ont été obtenues.

Table des matières

Introduction	2	Frais de commercialisation et de promotion	23
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	4	Rémunération du courtier à partir des frais de gestion	23
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?	4	Incidences fiscales pour les épargnants	24
Qu'est-ce que le risque?	4	Distributions	24
Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?	4	Parts détenues dans des régimes enregistrés	24
Risque lié au crédit	5	Parts détenues à l'extérieur de régimes enregistrés	25
Risque lié au change	5	Quels sont vos droits?	27
Risque lié aux instruments dérivés	5	Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document	28
Risque lié aux marchés émergents	6	Introduction	28
Risque lié aux placements étrangers	6	Le processus de placement Russell	28
Risque lié aux taux d'intérêt	7	Séries d'actif	28
Risque lié aux gros investisseurs	7	Styles de placement	28
Risque lié aux multiples séries	7	Choix des sous-conseillers	30
Risque lié aux prêts de titres	7	Pondérations par région et par secteur	31
Risque lié aux petites entreprises	7	Utilisation d'instruments dérivés	31
Risque lié à la bourse	7	Utilisation du prêt de titres	34
Modalités d'organisation et de gestion des fonds	8	Politique en matière de distributions	35
À propos d'Investissements Russell Canada Limitée	9	Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants	35
Placements d'un fonds dans un autre fonds	9	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints	36
Achats, substitutions et rachats	10	Portefeuille équilibré LifePoints	40
Comment nous établissons le prix par part	10	Portefeuille équilibré de croissance LifePoints	44
Achat, rachat et substitution de parts des fonds	10	Portefeuille de croissance à long terme LifePoints	48
Achat de parts des fonds	11	Portefeuille toutes actions LifePoints	51
Rachat de parts des fonds	13	Portefeuille LifePoints 2010	54
Substitution de parts entre fonds	16	Portefeuille LifePoints 2020	57
Substitution de parts au sein d'un même fonds	17	Portefeuille LifePoints 2030	60
Opération à court terme	18	Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	63
Frais	19	Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	66
Frais payables par les fonds	19	Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	69
Frais payables directement par vous	20	Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	72
Incidence des frais d'acquisition	21	Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	75
Rémunération du courtier	22		
Frais d'acquisition	22		
Commission de suivi	22		

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants pour vous aider à prendre une décision éclairée relativement à un placement et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant.

Le présent prospectus simplifié se divise en deux parties. La première partie, des pages 2 à 35, renferme l'information générale qui s'applique à tous les fonds. La seconde partie, des pages 36 à 77 contient l'information propre à chacun des Portefeuilles et à leurs fonds sous-jacents, les Fonds Russell.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans les documents suivants : la notice annuelle; les derniers états financiers déposés; les états financiers intermédiaires déposés après les états financiers annuels précités; le dernier rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds déposé; et les rapports de gestion intermédiaires déposés après le rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds précité. Ces documents sont intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de ces documents comme suit :

- › en appelant Investissements Russell Canada Limitée sans frais au 1-888-509-1792;
- › en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russell.com
- › en vous adressant à votre courtier.

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds :

- › sur notre site Web à l'adresse www.russell.com/ca
- › à l'adresse www.sedar.com.



Dans le présent prospectus,

Fonds et fonds désignent les Portefeuilles et les Fonds Russell

Fonds Russell désigne un des fonds du Groupe de Fonds Russell

fonds sous-jacent désigne un des fonds détenus par un Portefeuille

jour ouvrable désigne chaque jour où il y a une séance de négociation à la Bourse de Toronto

nous, notre, nos et Russell renvoient à Investissements Russell Canada Limitée, le gestionnaire des fonds décrits dans le présent prospectus

organisme de placement collectif ou *OPC* désignent un organisme de placement collectif de façon générale et non un OPC donné géré par Russell

parts assorties d'honoraires désigne les parts des séries F, F-5, F-6 et F-7 d'un des Portefeuilles

Portefeuille désigne un Portefeuille à répartition d'actif LifePoints ou un Portefeuille à date cible LifePoints, y compris chacune des séries de parts

porteur de parts désigne un épargnant qui détient actuellement des parts d'au moins un des fonds

régimes enregistrés désigne les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes de participation différée aux bénéficiaires, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes de retraite immobilisés, les fonds de revenu viagers, les fonds de revenu de retraite immobilisé, les régimes enregistrés d'épargne-études et les comptes d'épargne libres d'impôt (à compter de 2009).

vous, votre, vos renvoient à la personne qui investit dans un fonds offert aux termes du présent prospectus

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif?

Chaque fonds est un organisme de placement collectif. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous regroupez votre argent en commun avec celui d'un grand nombre d'autres épargnants qui ont des objectifs de placement semblables aux vôtres. Nous utilisons alors cet argent pour acheter des placements en votre nom et au nom des autres épargnants.

Le type de placements que nous achetons se fonde sur les objectifs et les stratégies de placement du fonds dans lequel vous investissez. Vous trouverez ces objectifs et stratégies dans la description de chaque fonds à partir de la page 36 du présent prospectus simplifié.

Chaque fonds offre une ou plusieurs séries de parts aux termes du présent prospectus simplifié, tel qu'il est décrit à la page couverture des présentes.

Qu'est-ce que le risque?

Le risque désigne la possibilité que votre placement ne réalise pas le rendement prévu. Il existe divers degrés et types de risque, mais en règle générale plus le risque de placement que vous acceptez est grand plus le rendement potentiel et la perte potentielle sont élevés.

Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif?

Il existe de nombreux avantages potentiels liés à un placement dans un OPC, mais il existe également plusieurs risques que vous devriez connaître.

Investir dans un OPC n'équivaut pas à mettre votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts des OPC ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Quand vous investissez dans un OPC, rien ne garantit que le montant de votre placement vous sera rendu lorsque vous ferez racheter vos parts. La valeur de chaque OPC varie de jour en jour à mesure que la valeur de ses placements est modifiée. Par conséquent, lorsque vous vendez vos parts dans un OPC, vous pouvez recevoir un montant inférieur à celui versé lorsque vous avez acheté vos parts. Vous partagez, avec les autres épargnants, les profits que l'OPC réalise ou les pertes qu'il subit.

À l'instar d'autres placements, plus le rendement éventuel est élevé, plus le risque de perte est grand. L'optique de durée d'un placement constitue un facteur de première importance dans le choix du type de fonds dans lequel investir. Un placement sur une plus longue période peut permettre l'acceptation de risques additionnels en réduisant les effets de la volatilité du marché à court terme. Un investissement à court terme peut faire en sorte que des placements doivent être vendus alors que les conditions de marché sont défavorables. Il importe de se rappeler qu'un placement dans un OPC, exception faite des fonds du marché monétaire, doit être considéré comme un placement à moyen ou long terme. En général, les épargnants qui investissent dans les fonds d'actions devraient prévoir une période d'investissement d'au moins cinq à dix ans pour donner à leur placement suffisamment de temps de fructifier.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, un OPC peut refuser ou différer certains ordres de rachat de parts. Ces circonstances sont décrites à la page 11.

Les fonds peuvent faire appel aux services de sous-conseillers étrangers. Ceux-ci peuvent ne pas être entièrement assujettis aux exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de son Règlement concernant la compétence, l'assurance de capital, la tenue de registres, les relevés de compte et de portefeuille et les conflits d'intérêts. Il peut être difficile de faire valoir des droits prévus par la loi contre des sous-conseillers étrangers parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une grande partie de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada. Toutefois, si nous utilisons les services d'un sous-conseiller étranger qui n'est pas inscrit comme conseiller auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, nous sommes responsables des pertes attribuables au fait que celui-ci n'a pas exercé le degré de prudence prescrit dans le cadre de la prestation de ses services au fonds.

Voici certains risques d'investissement qui sont associés à un placement dans un OPC et qui visent les fonds. (Pour plus d'informations sur les risques importants attachés à chacun des fonds, veuillez vous reporter à la section portant sur le risque associé à chacun des fonds, qui débute à la page 36.)

Risque lié au crédit

Il y a un risque que l'émetteur d'un titre à revenu fixe ou d'un titre de créance ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser le capital initial investi. Les titres émis par les sociétés ou autres types d'émetteurs dont la cote de crédit est réduite présentent un plus grand risque lié au crédit que les émetteurs qui jouissent d'une cote de crédit élevée.

Risque lié au change

Lorsqu'un OPC achète un placement dont le prix est fixé en monnaie étrangère et que le taux de change du dollar canadien monte par rapport à la monnaie étrangère, la valeur du placement dans l'OPC peut s'en trouver diminuée. Bien entendu, les variations des taux de change peuvent aussi augmenter la valeur d'un placement.

Risque lié aux instruments dérivés

Un instrument dérivé est un contrat dont la valeur repose sur la valeur ou le rendement d'un autre placement, ou en découle. Les options, les contrats à terme et les contrats à livrer en sont des exemples. Les instruments dérivés requièrent ou permettent que le porteur achète ou vende des actifs comme des actions, des devises ou des marchandises à un certain prix, maintenant ou à l'avenir.

Les instruments dérivés comportent certains risques. En voici quelques-uns des plus courants :

- › les instruments dérivés pourraient ne pas empêcher les fluctuations de la valeur au marché des placements de l'OPC ni empêcher les pertes si la valeur au marché des placements tombe;

- › un OPC pourrait être incapable d'acheter ou de vendre un instrument dérivé pour réaliser un profit ou limiter une perte;
- › les instruments dérivés peuvent limiter la capacité d'un OPC à tirer avantage des hausses des marchés boursiers;
- › rien ne garantit que la contrepartie d'un contrat d'instrument dérivé s'acquittera de ses obligations;
- › si la contrepartie d'un contrat d'instrument dérivé ou le courtier fait faillite, l'OPC pourrait perdre tout dépôt effectué et tout gain réalisé sur le contrat;
- › les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficilement négociables et être soumis à un risque de crédit plus élevé que les instruments dérivés négociés sur les marchés nord-américains.

Risque lié aux marchés émergents

Les OPC qui investissent dans des marchés émergents sont touchés par les risques suivants :

- › bon nombre de sociétés et de gouvernements étrangers n'utilisent pas les mêmes normes de comptabilité, de vérification et de communication de l'information financière que celles qui sont utilisées au Canada et aux États-Unis et, en conséquence, on a accès à moins de renseignements au sujet de ces sociétés et gouvernements;
- › les titres de certaines sociétés négociés uniquement à l'étranger peuvent être moins liquides et plus volatils que les titres de sociétés comparables négociés au Canada ou aux États-Unis;
- › bon nombre de marchés de valeurs mobilières des pays où un fonds investit peuvent être plus volatils à cause d'événements défavorables ou de négociations par de gros investisseurs de blocs importants de titres, par rapport à ce qui est normal sur les marchés canadiens ou américains;
- › l'instabilité politique ou sociale pourrait également influencer sur la valeur des parts d'un fonds ou entraîner la perte totale de ces placements.

Risque lié aux placements étrangers

Les OPC qui investissent dans des titres étrangers sont touchés par les risques liés aux placements étrangers suivants :

- › un pays peut imposer des retenues d'impôt ou d'autres taxes et impôts qui pourraient diminuer le rendement du placement;
- › un pays pourrait adopter des lois régissant les placements étrangers ou les opérations de change qui rendent un placement difficile à vendre;
- › les titres en portefeuille qui sont négociés sur les marchés étrangers peuvent faire l'objet d'opérations certains jours où le fonds n'offre pas de parts ni n'en rachète. Ces opérations risquent de faire augmenter ou diminuer considérablement la valeur du fonds alors qu'un porteur de parts n'est pas en mesure de souscrire ou de faire racheter des parts.

Risque lié aux taux d'intérêt

La valeur des parts d'un fonds qui investit dans des titres à revenu fixe est touchée par les taux d'intérêt au Canada et ailleurs. En général, la valeur des titres à revenu fixe évolue à l'inverse d'une variation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt montent, la valeur des titres à revenu fixe diminue, et vice-versa.

Risque lié aux gros investisseurs

Des gros investisseurs, notamment des investisseurs institutionnels ou d'autres OPC, peuvent acheter les parts d'un fonds ou en demander le rachat. Ces investisseurs peuvent acheter des blocs importants de parts d'un fonds ou en demander le rachat. L'achat et le rachat de gros blocs de parts d'un fonds peuvent exiger du sous-conseiller qu'il modifie en profondeur la composition d'un portefeuille ou le contraindre à effectuer des achats ou des ventes de placements à des prix défavorables, ce qui pourrait influencer sur le rendement du fonds et accroître les gains en capital réalisés du fonds.

Risque lié aux multiples séries

Les OPC qui offrent de multiples séries de parts comportent des risques supplémentaires. Les frais sont comptabilisés pour l'OPC dans son ensemble et sont ensuite déduits de chaque série séparément. Si, toutefois, une série est incapable de payer la totalité de ses frais, on peut déduire le montant des frais restants des autres séries. Dans ce cas, le prix des parts des autres séries baisserait en proportion de leur quote-part des frais excédentaires. En outre, le calcul du revenu imposable s'effectue au niveau du fonds, de sorte que les frais attribuables à une série seraient en réalité utilisés par une autre série.

Risque lié aux prêts de titres

Certains fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres pour générer des revenus additionnels des titres détenus dans leur portefeuille. Si l'autre partie à une telle opération devient insolvable ou ne peut remplir ses engagements, le fonds risque de subir des pertes.

Risque lié aux petites entreprises

Règle générale, les actions des petites entreprises sont plus volatiles que celles des entreprises de grande taille, bien établies. Les petites entreprises peuvent être plus sensibles à la publication de nouvelles relatives à la situation de l'entreprise, du secteur d'activité ou de l'économie. Le marché de leurs actions peut être moins liquide. Par conséquent, la valeur des fonds qui détiennent de tels placements peut être plus volatile et fluctuer de manière significative.

Risque lié à la bourse

La valeur des parts détenues dans un OPC est directement liée à la valeur au marché des titres que l'OPC détient. La valeur au marché de ces titres fluctue à la hausse et à la baisse en fonction de leur rendement financier, de la conjoncture économique, de la situation politique, du contexte fiscal et de l'état des marchés en général. On appelle cette fluctuation la volatilité.

Modalités d'organisation et de gestion des fonds

Le tableau ci-après présente les sociétés responsables de la prestation de services pour les fonds.

Rôle		Service fourni
Gestionnaire	Investissements Russell Canada Limitée First Canadian Place 100, rue King Ouest, bureau 5900 Toronto (Ontario) M5X 1E4	Responsable de l'administration quotidienne des fonds.
Conseiller en valeurs	Investissements Russell Canada Limitée Toronto (Ontario)	Met au point des programmes de placement, définit des politiques de placement, effectue des recherches de sous-conseiller, choisit et surveille les actifs, et les répartit entre les sous-conseillers des fonds sous-jacents, rééquilibre les pondérations des Portefeuilles dans les fonds sous-jacents et nomme des sous-conseillers.
Fiduciaire	Investissements Russell Canada Limitée Toronto (Ontario)	Détient le titre de propriété des placements des fonds au nom des épargnants.
Dépositaire	Banque Canadienne Impériale de Commerce Toronto (Ontario)	Responsable de la garde des placements des fonds.
Placeur principal	Investissements Russell Canada Limitée Toronto (Ontario)	Supervise la distribution de toutes les séries de parts.
Vérificateur	PricewaterhouseCoopers s.r.l. Toronto (Ontario)	Vérifie les états financiers annuels des fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus.
Agent chargé de la tenue des registres	International Financial Data Services (Canada) Limited Toronto (Ontario)	Traite toutes les demandes d'achat et de rachat de parts et tient le registre des porteurs de parts.
Comité d'examen indépendant		<p>Le comité d'examen indépendant (« CEI ») procède à un examen indépendant des conflits d'intérêts mettant en cause les fonds et il exercera un jugement impartial relativement à ces conflits. Entre autres choses, le CEI établit au moins une fois l'an un rapport sur ses activités destiné aux porteurs de parts des fonds, qui peuvent se le procurer sur notre site Web, au www.russell.com/ca; sur demande, sans frais, en appelant le 1-888-509-1792; ou par courriel, au canada@russell.com.</p> <p>Le CEI compte actuellement quatre membres, tous indépendants d'Investissements Russell Canada Limitée et des membres du même groupe. Des renseignements supplémentaires sur le CEI, y compris le nom de ses membres, et la gouvernance des fonds sont fournis dans la notice annuelle des fonds.</p> <p>Sous réserve d'approbation par le CEI, en vous envoyant un avis écrit à l'égard du changement au moins 60 jours avant sa prise d'effet, (i) un fonds peut changer de vérificateur, et (ii) nous pouvons fusionner un fonds dans un autre OPC si la fusion respecte les exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'égard des fusion d'OPC. Dans les deux cas, aucune assemblée des porteurs de parts du fonds ne sera convoquée pour approbation du changement.</p>

À propos d'Investissements Russell Canada Limitée

Investissements Russell Canada Limitée est une filiale en propriété exclusive de Frank Russell Company qui a été créée en 1985 et dont le siège social est situé à Toronto. Frank Russell Company, Investissements Russell Canada Limitée et les membres de son groupe, y compris Russell Implementation Services Inc., sont appelées collectivement « Investissements Russell ». En plus de la gestion de fonds multigérants, elle offre des services complets de gestion des placements à d'importants investisseurs institutionnels, notamment des fonds de pension et des fonds de dotation. Ces services comprennent la définition des objectifs, les conseils relatifs à la répartition de l'actif, les services de gestion de la transition, les services de constitution de portefeuille et la recherche d'experts financiers.

Fondée en 1936, Investissements Russell a son bureau principal à Tacoma, dans l'État de Washington, aux États-Unis, et a des bureaux, outre celui de Toronto, à New York, Paris, Sydney, Singapour, Auckland et Tokyo. Investissements Russell Canada Limitée met à profit les recherches en recrutement d'experts financiers menées à l'échelle mondiale par les sociétés membres de son groupe et l'expertise de sa société mère dans le domaine de l'établissement de stratégies de placement et de fonds multigérants. Investissements Russell est reconnue comme un chef de file mondial des placements multigérants et des services d'experts-conseils en placements. Investissements Russell gère directement un actif de 215 G\$ CA (au 30 juin 2008) et agit à titre de conseiller de certains des plus grands investisseurs mondiaux.

Pour ses opérations à l'échelle mondiale, Investissements Russell compte sur une équipe de plus de 109 analystes en recherche de cadres qui se consacrent à temps complet à la surveillance de près de 3 000 agences de recrutement de cadres. Chaque année, ces analystes rencontrent personnellement plus de 5 000 personnes. Investissements Russell effectue des recherches de gestionnaires de placement depuis 35 ans et a établi son premier fonds multigérant en 1981.

Placements d'un fonds dans un autre fonds

Un placement dans un Portefeuille est appelé un placement de fonds dans un autre fonds, car chaque Portefeuille achète des placements dans les fonds sous-jacents. Vous n'avez, en tant que porteur de parts d'un Portefeuille, aucun droit de vote direct en ce qui concerne des modifications proposées aux fonds sous-jacents (comme une modification des objectifs de placement). Nous ne pouvons exercer les droits de vote afférents aux avoirs détenus par un Portefeuille dans le fonds sous-jacent. Nous pouvons toutefois, à notre gré, faire en sorte que vous puissiez donner des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à votre quote-part des parts d'un Portefeuille dans les fonds sous-jacents. En règle générale, nous tentons de donner la chance aux porteurs de parts des Portefeuilles d'exercer directement leurs droits de vote, tel qu'il est susmentionné.

Achats, substitutions et rachats

Achats, substitutions et rachats

Chaque Portefeuille offre une ou plusieurs séries de parts aux termes du présent prospectus simplifié, tel qu'il est décrit à la page couverture des présentes. Toutes les séries de parts ont en règle générale les mêmes attributs, sauf que les parts des séries F, F-5, F-6 et F-7 ne sont offertes qu'aux épargnants qui participent à un programme intégré ou à un programme de services contre rémunération admissible. Nous sommes en mesure de réduire le taux de nos frais de gestion à l'égard de ces séries de parts parce que nos coûts sont modestes étant donné que les épargnants qui les achètent payent en règle générale des frais supplémentaires directement à leur courtier. Les épargnants qui détiennent des parts des séries F-5, F-6, F-7, I-5, I-6 ou I-7 reçoivent des distributions mensuelles. Les parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 des Portefeuilles sont offertes à tous les épargnants.

Les Fonds Russell offrent des parts de série B aux termes du présent prospectus simplifié, mais celles-ci sont offertes au grand public indirectement, au moyen de l'achat d'un Portefeuille.

Tous les fonds, sauf le Portefeuille équilibré LifePoints, offrent des parts de série A, qui ne sont offertes qu'aux investisseurs institutionnels.

Chaque part d'un fonds représente une partie de l'actif net de ce fonds. Il n'y a pas de limite au nombre de parts que les fonds peuvent émettre.

Comment nous établissons le prix par part

Le prix par part, également appelé la valeur liquidative par part, est le montant que vous payez ou que vous recevez pour une part lorsque vous achetez, faites racheter ou remplacez une part d'un fonds. Nous établissons le prix par part pour chaque série de parts. Afin de déterminer le prix par part pour une série de parts, nous calculons la valeur totale de l'actif pour chaque série, puis nous en soustrayons son passif. Ensuite, nous divisons ce montant par le nombre de parts de cette série détenues par les épargnants.

Nous établissons le prix par part après la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable. Si la Bourse de Toronto est fermée pour quelque motif que ce soit, nous établissons le prix des parts le prochain jour ouvrable où elle est ouverte.

Le prix des parts, pour chaque série du Fonds, est calculé en dollars canadiens. Pour plus de détails sur le calcul du prix par part, veuillez vous reporter à la notice annuelle.

Achat, rachat et substitution de parts des fonds

Si nous recevons votre ordre d'achat, de rachat ou de substitution de parts d'un fonds avant la fin des opérations à la Bourse de Toronto (en règle générale, 16 h, heure de Toronto), un jour ouvrable, nous traiterons votre ordre en utilisant le prix par part établi à la fermeture des bureaux ce jour-là. Cependant, pour les parts de série A, nous devons recevoir votre ordre avant 14 h (heure de Toronto). Sinon, nous traiterons votre ordre le prochain jour ouvrable en utilisant le prix par part de ce jour déterminé à la fermeture des bureaux ce jour-là.

L'achat, le rachat ou la substitution de parts des fonds pourrait avoir des incidences fiscales. Toutefois, la substitution entre différentes séries d'un même fonds ne constitue pas une disposition imposable. (Veuillez vous reporter à la page 24 pour plus de renseignements.)

Nous n'accepterons pas d'ordre d'achat ou de rachat de parts d'un fonds si nous avons suspendu le calcul du prix par part du fonds. Nous pouvons suspendre le calcul du prix par part d'un fonds si :

- › la négociation normale est suspendue à toute bourse où des titres ou des instruments dérivés représentant au moins 50 % de la valeur du fonds ou de son exposition au marché sont négociés, pourvu que ces titres ou instruments dérivés ne soient négociés à aucune autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le fonds; ou
- › pour un Portefeuille, durant toute période où le droit de faire racheter des parts est suspendu pour un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit la totalité de son actif; ou
- › nous y sommes autorisés par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

ACHAT DE PARTS DES FONDS

Options d'achat

Lorsque vous achetez des parts d'un fonds, il est possible que vous deviez payer des frais d'achat à l'achat de ces parts ou des frais de rachat lorsque vous les ferez racheter. C'est l'option d'achat que vous choisissez qui détermine le montant des frais et le moment où vous les payez. Sauf pour les parts des séries A, F, F-5, F-6 et F-7, qui ne sont offertes qu'aux termes de l'option d'achat sans frais, vous avez le choix entre quatre options d'achat :

1. **Sans frais.** Selon l'option d'achat sans frais, vous ne payez aucuns frais d'achat au moment où vous achetez vos parts et vous ne payez aucuns de frais de rachat lorsque vous les faites racheter.
2. **Frais réduits.** Selon l'option d'achat à frais réduits, vous ne payez aucuns frais d'achat à l'achat de vos parts. Si vous les faites racheter dans les trois ans suivant leur achat, vous nous payez des frais de rachat. Ces frais correspondent à 3 % du prix initial des parts rachetées, si elles sont rachetées dans la première année suivant leur achat. Les frais de rachat diminuent chaque année sur une période de trois ans. Si vous conservez vos parts pendant au moins trois ans (parts alors appelées « parts échues »), vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de vos parts échues. (Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais payables directement par vous » pour plus de renseignements.)
3. **Frais reportés.** Selon l'option d'achat à frais reportés, vous ne payez pas de frais à l'achat de vos parts. Si vous les faites racheter dans les sept années suivant leur achat, vous nous payez des frais de rachat qui correspondent à 6 % du coût initial des parts rachetées si elles le sont dans la première année suivant l'achat. Les frais de rachat diminuent chaque année sur une période de sept ans. Si vous détenez vos parts sept années ou plus (parts alors appelées « parts échues »), vous ne payez aucuns frais de rachat au rachat de vos

parts échues. (Voir « Frais payables directement par vous » pour plus d'information.) Vous ne pouvez demander que des parts achetées selon cette option soient remplacées par des parts achetées selon l'option d'achat à frais réduits et vice versa.

4. **Frais d'acquisition.** Selon l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous payez des frais d'achat à votre courtier à l'achat de parts, mais aucuns frais de rachat lorsque vous les faites racheter. Le montant des frais d'achat est négocié avec votre courtier, mais il ne peut excéder 5 % du prix des parts achetées.

Les options d'achat qui vous sont offertes dépendent du fonds et de la série que vous choisissez, comme il est résumé ci-dessous :

Option d'achat	Fonds visés	Séries visées
Sans frais	Tous les Fonds	Toutes les séries
Frais réduits	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Portefeuille équilibré LifePoints Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Portefeuille toutes actions LifePoints Portefeuille LifePoints 2010 Portefeuille LifePoints 2020 Portefeuille LifePoints 2030	B, I-5, I-6 et I-7 seulement
Frais reportés	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Portefeuille équilibré LifePoints Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Portefeuille toutes actions LifePoints	B, I-5, I-6 et I-7 seulement
Frais d'acquisition	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints Portefeuille équilibré LifePoints Portefeuille équilibré de croissance LifePoints Portefeuille de croissance à long terme LifePoints Portefeuille toutes actions LifePoints Portefeuille LifePoints 2010 Portefeuille LifePoints 2020 Portefeuille LifePoints 2030	B, I-5, I-6 et I-7 seulement

Il est à noter que certains courtiers n'offrent pas toutes les séries de parts ni toutes les options d'achat. Contactez votre courtier pour savoir lesquelles vous sont offertes.

Aucuns frais d'achat ne sont payés à votre courtier lorsque des parts sont émises dans le cadre du réinvestissement d'une distribution et il n'y a pas de frais de rachat pour ces parts.

Votre courtier devrait vous aider à choisir l'option d'achat appropriée. Vous paierez des frais différents selon l'option choisie et une telle option aura une incidence sur la rémunération que reçoit votre courtier. (Veuillez vous reporter aux rubriques « Frais » à la page 19 et « Rémunération du courtier » à la page 22 pour plus de renseignements.)

Traitement de votre ordre

Sauf pour les parts de série A, vous pouvez acheter des parts des fonds tout jour ouvrable. Vous devez donner des instructions écrites à votre courtier pour l'achat de parts et vous devez les payer au moment où vous passez votre ordre. Votre courtier devrait ensuite nous faire parvenir votre ordre le jour même où il le reçoit de vous. Les ordres d'achat visant les parts de série A nous sont acheminés directement.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de parts dans un délai d'un jour ouvrable suivant sa réception. Si nous refusons votre ordre, nous vous retournerons la totalité de votre argent, sans intérêt.

Nous devons recevoir votre paiement et tous les documents nécessaires dans un délai de trois jours ouvrables à compter du jour où vous passez votre ordre. Pour les parts de série A, nous devons recevoir votre paiement le jour ouvrable suivant le jour où le prix d'achat de ces parts est déterminé, bien que nous puissions prolonger le délai de paiement à trois jours ouvrables. Si nous ne recevons pas votre paiement ou si votre chèque est retourné en raison de provisions insuffisantes, nous rachèterons les parts que vous avez achetées. Si le prix de rachat est supérieur au prix que vous avez payé, le fonds gardera la différence. Si le prix de rachat est inférieur au prix que vous avez payé, nous imputerons la différence à vous ou à votre courtier. Si nous imputons la différence à votre courtier, ce dernier pourra à son tour vous l'imputer.

Placement minimal

La première fois que vous achetez des parts de toute série d'un fonds, à l'exception des parts de série A, vous devez investir au moins 5 000 \$. Chaque fois que vous achetez des parts additionnelles, vous devez investir au moins 100 \$. Pour les parts de série A, le placement minimal est de 10 M\$, et chaque placement subséquent doit être d'au moins 500 \$. Nous pouvons renoncer à ces montants minimaux de placement en tout temps, à notre gré. Votre courtier peut fixer un seuil de placement minimal supérieur.

Rachat de parts des fonds

Vous pouvez faire racheter vos parts tout jour ouvrable. Vous devez remettre des instructions écrites à votre courtier ou à nous pour le rachat de vos parts. Si vous les remettez à votre courtier, celui-ci nous fera ensuite parvenir votre ordre le jour même où il le reçoit de vous. Nous rachèterons vos parts le jour ouvrable où nous recevons l'ordre si nous le recevons au plus tard à 14 h (heure de Toronto) pour les parts de série A ou au plus tard à 16 h (heure de Toronto) pour toutes les autres séries de parts.

Pour les parts des séries B, I-5, I-6 et I-7, votre ordre doit préciser si vous souhaitez faire racheter des parts que vous avez achetées selon l'option d'achat sans frais, l'option d'achat à frais réduits, l'option d'achat à frais reportés ou l'option d'achat avec frais d'acquisition.

Si vous avez acheté des parts selon l'option d'achat à frais réduits (appelées les « parts à frais réduits ») ou selon l'option d'achat à frais reportés (appelées les « parts à frais reportés ») et que vous faites racheter ces parts avant l'échéance de la période de trois ans (pour les parts à frais réduits) ou avant l'échéance de la période de sept ans (pour les parts à frais reportés), vous devrez nous payer des frais de rachat sur le produit du rachat. Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du prix initial que vous avez payé pour les parts rachetées. Le pourcentage décroît chaque année où vous détenez les parts à frais réduits ou les parts à frais reportés, comme il est décrit à la rubrique « Frais payables directement par vous ».

Nous rachetons vos parts à frais réduits et vos parts à frais reportés dans l'ordre suivant :

- › parts assujetties à aucuns frais de rachat;
- › parts admissibles au droit de rachat gratuit de 10 % décrit ci-dessous;
- › parts assujetties aux frais de rachat les plus faibles.

Droit de rachat gratuit de 10 %

Si vous détenez des parts à frais réduits ou des parts à frais reportés qui demeurent assujetties à des frais de rachat, vous pouvez, chaque année, faire racheter sans frais :

- › 10 % de la valeur liquidative de vos parts à frais réduits ou vos parts à frais reportés au 31 décembre de l'année civile précédente; et
- › 10 % du coût des parts à frais réduits ou des parts à frais reportés que vous avez achetées pendant l'année civile en cours.

Le droit de rachat gratuit de 10 % est calculé séparément pour vos parts à frais réduits et vos parts à frais reportés. Chaque calcul est effectué en tenant compte des distributions à la fin de l'année. Étant donné que les parts émises dans le cadre du réinvestissement des distributions le sont selon l'option d'achat sans frais, ces parts ne sont pas incluses dans le calcul du droit de rachat gratuit de 10 %. Les parts à frais réduits que vous avez détenues au moins trois ans et les parts à frais reportés que vous avez détenues au moins sept ans ne sont plus assujetties à des frais de rachat et elles ne sont donc plus prises en compte dans le calcul du droit de rachat gratuit de 10 %. Vous ne pouvez reporter à l'année suivante votre droit de rachat gratuit inutilisé. Si procédez à un remplacement entre fonds de parts à frais réduits ou de parts à frais reportés durant une année donnée, votre droit de rachat gratuit pour le reste de l'année repose sur la valeur liquidative des nouvelles parts à frais réduits ou des parts à frais reportés au moment de la substitution plutôt que sur leur valeur liquidative au 31 décembre de l'année précédente.

Voici un exemple du droit de rachat gratuit de 10 %.

Dans l'hypothèse suivante :

1. L'an dernier, vous avez investi 500 \$ moyennant l'option d'achat à frais réduits et 500 \$ moyennant l'option d'achat à frais reportés lorsque la valeur liquidative était de 10 \$ la part. Vous avez donc acheté 50 parts dans chaque cas.
2. La valeur liquidative du fonds est passée à 11 \$ la part et le fonds a payé une distribution de 1 \$ la part à la fin de l'an dernier. Vous avez donc touché 100 \$ (50 \$ pour vos parts à frais réduits et 50 \$ pour vos parts à frais reportés), et la valeur liquidative du fonds a été ramenée à 10 \$ la part.
3. Vous avez réinvesti la distribution de 100 \$ dans d'autres parts à 10 \$ la part moyennant l'option d'achat sans frais, de sorte que vous déteniez, à la fin de l'an dernier, 10 parts achetées selon cette option et valant au total 100 \$, 50 parts à frais réduits valant au total 500 \$ et 50 parts à frais reportés valant au total 500 \$.
4. Cette année, vous avez acheté 25 parts moyennant l'option d'achat à frais réduits et 25 parts moyennant l'option d'achat à frais reportés, à 11 \$ la part.

Votre droit de rachat gratuit de 10 % serait calculé comme suit :

Valeur liquidative des avoirs au 31 décembre (parts à frais réduits seulement)	550 \$ (50 parts)
Valeur liquidative des avoirs au 31 décembre (parts à frais reportés seulement)	500 \$ (50 parts)
Valeur liquidative des avoirs au 31 décembre (parts sans frais seulement)	100 \$ (10 parts)
10 % de la valeur liquidative des avoirs au 31 décembre (parts à frais réduits seulement)	50 \$
10 % de la valeur liquidative des avoirs au 31 décembre (parts à frais reportés seulement)	50 \$
Coût des parts à frais réduits acquises durant l'année en cours	275 \$ (25 parts à 11 \$ la part)
Coût des parts à frais reportés acquises durant l'année en cours	275 \$ (25 parts à 11 \$ la part)
10 % du coût des parts à frais réduits acquises durant l'année en cours	27,50 \$
10 % du coût des parts à frais reportés acquises durant l'année en cours	27,50 \$
Total du droit de rachat gratuit de 10 % pour l'année en cours quant aux parts à frais réduits	77,50 \$ (50 \$ + 27,50 \$)
Total du droit de rachat gratuit de 10 % pour l'année en cours quant aux parts à frais reportés	77,50 \$ (50 \$ + 27,50 \$)

Nous pouvons modifier le droit de rachat gratuit de 10 % ou y mettre fin à tout moment et dans toute circonstance, à notre gré.

Traitement de votre ordre

Nous ferons parvenir un paiement dans les trois jours ouvrables qui suivent le rachat, pourvu que nous ayons reçu tous les documents nécessaires.

Si nous ne recevons pas les documents nécessaires pour effectuer l'opération dans les dix jours ouvrables suivant le rachat des parts, nous rachèterons le jour ouvrable suivant les parts dont vous avez demandé le rachat. Si nous les rachetons à un prix inférieur à celui auquel vous les avez fait racheter, le fonds gardera la différence. Si nous les rachetons à un prix supérieur à celui auquel vous les avez fait racheter, nous imputerons la différence à votre courtier ainsi que tous les frais. Ce dernier pourra, à son tour, vous imputer ces montants.

Si une société par actions, une société de personnes, une fiducie ou un fiduciaire nous demande de racheter des parts, nous pourrions exiger certains documents additionnels. Nous ne rachèterons les parts que lorsque nous aurons reçu les renseignements supplémentaires.


Pour les parts de série A, vous devez maintenir un solde minimal de 10 M\$ ou nous pouvons racheter vos parts et vous remettre le produit du rachat. Pour toutes les autres séries de parts, le solde minimal est de 5 000 \$.

Pour les parts de série A, si votre demande de rachat vise des parts dont la valeur liquidative totale dépasse 10 % de la valeur liquidative de la série de parts du fonds en question au cours d'une période de 30 jours, nous pouvons, à titre de fiduciaire du fonds, déduire du produit du rachat un montant correspondant à au plus ½ % de ce produit et conserver ce montant dans le fonds afin d'indemniser les autres porteurs de parts des frais d'opération engagés par le fonds dans le cadre d'un tel rachat.

Substitution de parts entre fonds

À l'exception des parts de série A, vous pouvez remplacer vos parts d'un Portefeuille par des parts d'un autre Portefeuille en en faisant la demande par écrit à votre courtier. Lorsque vous substituez des parts de cette façon, vous faites racheter des parts d'un Portefeuille et en achetez d'un autre Portefeuille. La marche à suivre pour la substitution de parts est exactement la même que celle décrite précédemment aux rubriques « Achat de parts des fonds » et « Rachat de parts des fonds ».

Si vous remplacez des parts à frais réduits par des parts d'un autre Portefeuille offertes moyennant l'option d'achat à frais réduits, les nouvelles parts seront considérées comme ayant été émises selon l'option d'achat à frais réduits et le même barème de frais de rachat s'appliquera à vos nouvelles parts à frais réduits. Vous ne payez pas de frais de rachat lorsque vous procédez à une telle substitution, mais vous pourriez devoir payer des frais de rachat au rachat des nouvelles parts à frais réduits. Si les frais de rachat sont exigibles, nous les calculerons d'après le prix initial des parts à frais réduits initiales et la date où vous les avez achetées.



Si vous remplacez des parts à frais reportés par des parts d'un autre Portefeuille offertes moyennant l'option d'achat à frais reportés, les nouvelles parts seront considérées comme ayant été émises selon l'option d'achat à frais reportés et le même barème de frais de rachat s'appliquera à vos nouvelles parts à frais reportés. Vous ne payez pas de frais de rachat lorsque vous procédez à une telle substitution, mais vous pourriez devoir payer des frais de rachat au rachat des nouvelles parts à frais reportés. Si les frais de rachat sont exigibles, nous les calculerons d'après le prix initial des parts à frais reportés initiales et la date où vous les avez achetées.

Si vous remplacez des parts à frais réduits ou des parts à frais reportés par des parts d'un autre Portefeuille qui ne sont pas offertes avec la même option d'achat, vous paierez des frais de rachat au moment du remplacement et les nouvelles parts qui vous seront émises le seront moyennant l'option d'achat sans frais.

Nous ne payons aucuns frais à votre courtier lorsque vous procédez à un remplacement entre Portefeuilles.

Substitution de parts au sein d'un même fonds

À l'exception des parts de série A, vous pouvez également remplacer au sein d'un Portefeuille des parts d'une série par des parts d'une autre série en en faisant la demande par écrit à votre courtier. Nous devons approuver toutes ces substitutions et vous devez être admissible à l'achat de parts de la nouvelle série. Sauf tel qu'il est décrit ci-dessous, nous ne vous imputons aucuns frais pour la substitution.

Si vous remplacez des parts à frais réduits ou des parts à frais reportés par des parts d'une série qui ne sont pas offertes avec cette option d'achat (comme les parts assorties d'honoraires) avant l'échéance de la période de trois ans (pour les parts à frais réduits) ou avant l'échéance de la période de sept ans (pour les parts à frais reportés), vous devrez nous payer des frais de reclassement au moment de la substitution. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous auriez payés si vous aviez fait racheter vos parts à frais réduits ou vos parts à frais reportés initiales.

Vous pouvez nous demander de traiter vos parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7 qui ne sont pas assujetties aux frais de rachat comme si elles avaient été achetées aux termes d'une autre option d'achat. Cela fera en sorte que votre courtier reçoive la commission de suivi associée à la nouvelle option d'achat demandée.

Vous pouvez procéder à une substitution de série de parts si :

- › vous avez changé de courtier;
- › vous possédez des parts assorties d'honoraires et vous mettez fin à votre entente avec votre courtier au profit d'un programme intégré ou d'un programme de services contre rémunération.

Lorsque vous substituez des parts au sein d'un Portefeuille, vos parts ne sont pas rachetées, mais plutôt renommées selon le nom de la nouvelle série.

Opération à court terme

Le rachat ou le remplacement de parts d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat (une « opération à court terme ») peut avoir des effets défavorables sur les autres épargnants du fonds, car une telle opération peut faire augmenter les frais d'opérations pour le fonds puisque celui-ci doit acheter et racheter des titres en réponse à chaque rachat ou remplacement demandé. L'épargnant qui effectue des opérations à court terme peut de surcroît participer à toute appréciation de la valeur liquidative du fonds durant la courte période où il a investi dans celui-ci, ce qui réduit le montant de l'appréciation dont bénéficient les épargnants qui ont investi à long terme dans le fonds.

Chaque fonds peut vous imputer des frais pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur des parts du fonds que vous faites racheter ou remplacer si vous effectuez des opérations à court terme. Ces frais sont payés au fonds en sus des autres frais exigibles. Nous pouvons renoncer aux frais d'opération à court terme exigés par le fonds pour d'autres opérations si la taille d'une opération est modeste ou si l'opération ne porte pas par ailleurs préjudice aux autres épargnants du fonds. (Voir « Opérations à court terme » dans la notice annuelle pour plus d'information.)

Les fonds n'ont conclu aucun arrangement formel ou informel avec une personne physique ou morale qui autoriserait les opérations à court terme.

Un placement dans les parts des fonds comporte certains frais. Il arrive que vous deviez payer certains de ces frais directement. Il arrive aussi que les fonds doivent en payer, ce qui diminue la valeur de votre placement dans les fonds. Nous pouvons à tout moment changer le mode de calcul de frais qui sont imputés au fonds par une personne morale ou physique n'ayant aucun lien de dépendance avec le fonds. Bien que l'approbation des porteurs de parts ne soit pas exigée pour effectuer un tel changement, nous remettrons à ces porteurs un préavis de 60 jours à l'égard de ce changement si celui-ci entraîne une hausse de frais pour le fonds.

Frais payables par les fonds

Frais de gestion	<p>Nous recevons des fonds des frais de gestion annuels en contrepartie des coûts associés à la gestion des fonds. Les frais représentent un pourcentage de l'actif net quotidien de chaque série de parts du fonds, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="657 808 1474 1102"> <thead> <tr> <th data-bbox="657 808 1128 840">Portefeuilles LifePoints</th> <th data-bbox="1133 808 1323 861">Séries B, I-5, I-6 et I-7</th> <th data-bbox="1328 808 1474 861">Séries F, F-5, F-6 et F-7</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="657 867 1128 892">Portefeuille équilibré de revenu LifePoints :</td> <td data-bbox="1177 867 1323 892">2,25 %</td> <td data-bbox="1388 867 1474 892">0,85 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 898 1128 924">Portefeuille équilibré LifePoints :</td> <td data-bbox="1177 898 1323 924">2,35 %</td> <td data-bbox="1388 898 1474 924">0,95 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 930 1128 955">Portefeuille équilibré de croissance LifePoints :</td> <td data-bbox="1177 930 1323 955">2,40 %</td> <td data-bbox="1388 930 1474 955">1,00 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 961 1128 987">Portefeuille de croissance à long terme LifePoints :</td> <td data-bbox="1177 961 1323 987">2,50 %</td> <td data-bbox="1388 961 1474 987">1,05 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 993 1128 1018">Portefeuille toutes actions LifePoints :</td> <td data-bbox="1177 993 1323 1018">2,60 %</td> <td data-bbox="1388 993 1474 1018">1,10 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1024 1128 1050">Portefeuille LifePoints 2010 :</td> <td data-bbox="1177 1024 1323 1050">2,10 %</td> <td data-bbox="1421 1024 1474 1050">s.o.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1056 1128 1081">Portefeuille LifePoints 2020 :</td> <td data-bbox="1177 1056 1323 1081">2,10 %</td> <td data-bbox="1421 1056 1474 1081">s.o.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1087 1128 1113">Portefeuille LifePoints 2030 :</td> <td data-bbox="1177 1087 1323 1113">2,10 %</td> <td data-bbox="1421 1087 1474 1113">s.o.</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="657 1119 1474 1144">Fonds Russell : Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux Fonds Russell.</p> <p data-bbox="657 1161 1474 1239">Les frais ci-dessus ne tiennent pas compte des taxes applicables. Des frais de gestion distincts sont négociés pour chacune des parts de série A et payés directement par l'épargnant.</p> <p data-bbox="657 1255 1474 1428">Nous pouvons réduire le montant des frais de gestion que nous recevons des fonds. Nous ne sommes cependant pas tenus de continuer à le faire à l'avenir et pouvons cesser de réduire les frais de gestion sans vous en aviser. Nous pouvons également réduire les frais de gestion à l'égard de placements importants effectués par certains investisseurs. Dans ce cas, le montant des réductions est versé à l'épargnant à titre de distribution additionnelle du fonds.</p>	Portefeuilles LifePoints	Séries B, I-5, I-6 et I-7	Séries F, F-5, F-6 et F-7	Portefeuille équilibré de revenu LifePoints :	2,25 %	0,85 %	Portefeuille équilibré LifePoints :	2,35 %	0,95 %	Portefeuille équilibré de croissance LifePoints :	2,40 %	1,00 %	Portefeuille de croissance à long terme LifePoints :	2,50 %	1,05 %	Portefeuille toutes actions LifePoints :	2,60 %	1,10 %	Portefeuille LifePoints 2010 :	2,10 %	s.o.	Portefeuille LifePoints 2020 :	2,10 %	s.o.	Portefeuille LifePoints 2030 :	2,10 %	s.o.
Portefeuilles LifePoints	Séries B, I-5, I-6 et I-7	Séries F, F-5, F-6 et F-7																										
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints :	2,25 %	0,85 %																										
Portefeuille équilibré LifePoints :	2,35 %	0,95 %																										
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints :	2,40 %	1,00 %																										
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints :	2,50 %	1,05 %																										
Portefeuille toutes actions LifePoints :	2,60 %	1,10 %																										
Portefeuille LifePoints 2010 :	2,10 %	s.o.																										
Portefeuille LifePoints 2020 :	2,10 %	s.o.																										
Portefeuille LifePoints 2030 :	2,10 %	s.o.																										
Frais d'exploitation	<p>Chaque fonds paie ses propres frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires et frais des avocats, des vérificateurs, du dépositaire et du fiduciaire, les frais de garde, les taxes et impôts, les intérêts, les frais d'exploitation et d'administration, les frais de service aux épargnants, les frais liés aux rapports et aux prospectus, de même que les frais de son comité d'examen indépendant, ou CEI. Les membres du CEI touchent une rémunération annuelle fixe pour leurs services, déterminée par le CEI et divulguée dans le rapport annuel que le CEI établit à l'intention des porteurs de parts des fonds, et leurs dépenses, y compris les frais de secrétariat, leur sont remboursées. La rémunération actuelle des membres du CEI est la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="657 1711 1474 1837"> <tbody> <tr> <td data-bbox="657 1711 1063 1743">Stanley M. Beck (président)</td> <td data-bbox="1071 1711 1474 1743">24 000,00 \$ par an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1749 1063 1774">Lawrence A. Ward</td> <td data-bbox="1071 1749 1474 1774">18 000,00 \$ par an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1780 1063 1806">W. William Woods</td> <td data-bbox="1071 1780 1474 1806">18 000,00 \$ par an</td> </tr> <tr> <td data-bbox="657 1812 1063 1837">Eamonn McConnell</td> <td data-bbox="1071 1812 1474 1837">18 000,00 \$ par an</td> </tr> </tbody> </table>	Stanley M. Beck (président)	24 000,00 \$ par an	Lawrence A. Ward	18 000,00 \$ par an	W. William Woods	18 000,00 \$ par an	Eamonn McConnell	18 000,00 \$ par an																			
Stanley M. Beck (président)	24 000,00 \$ par an																											
Lawrence A. Ward	18 000,00 \$ par an																											
W. William Woods	18 000,00 \$ par an																											
Eamonn McConnell	18 000,00 \$ par an																											

Frais payables par les fonds SUITE

	<p>En plus, Independent Review Inc. (société qui fournit des services administratifs, comme des services de secrétariat, pour le fonctionnement du CEI) touche 60 000 \$ par an. Les frais du CEI et de Independent Review Inc. sont répartis entre tous les OPC gérés par Russell, ce qui fait que seule une petite partie de ces frais sont imputés à un OPC donné.</p> <p>Nous pouvons assumer la responsabilité d'une partie ou de la totalité des frais d'exploitation des fonds. Toutefois, rien ne nous oblige à maintenir cette situation à l'avenir, et nous pouvons cesser de le faire sans vous en aviser.</p> <p>Les avoirs de chaque Portefeuille dans ses fonds sous-jacents :</p> <ul style="list-style-type: none"> › entraînent des frais du dépositaire payables par les fonds sous-jacents en plus des frais payables par le Portefeuille; › n'entraînent aucuns frais de gestion ni frais incitatifs pour le fonds sous-jacent; › n'entraînent aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat pour le Portefeuille relativement à ses achats et à ses rachats de parts des fonds sous-jacents.
--	--

Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition	Si vous achetez des parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7 selon l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pouvez devoir payer des frais d'achat à votre courtier au moment de l'achat. Vous pouvez négocier ces frais d'achat avec votre courtier, mais ils ne doivent pas dépasser 5 % du montant que vous investissez.																								
Frais de substitution	Aucuns																								
Frais de rachat	<p>Vous ne payez pas de frais d'achat à votre courtier lorsque vous achetez des parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7 selon l'option d'achat à frais réduits ou l'option d'achat à frais reportés. Par contre, vous nous paierez des frais de rachat si vous faites racheter ces parts dans les trois années (pour les parts à frais réduits) ou dans les sept ans suivant leur achat (pour les parts à frais reportés). Les frais de rachat correspondent à un pourcentage du prix initial des parts ainsi rachetées. Le tableau ci-dessous indique le barème des frais de rachat pour les parts à frais réduits et les parts à frais reportés :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Parts vendues au cours des périodes suivantes après leur achat</th> <th style="text-align: center;">Taux des frais de rachat pour les parts à frais réduits</th> <th style="text-align: center;">Taux des frais de rachat pour les parts à frais reportés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Durant la 1^{re} année</td> <td style="text-align: center;">3,0 %</td> <td style="text-align: center;">6,0 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 2^e année</td> <td style="text-align: center;">2,5 %</td> <td style="text-align: center;">5,5 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 3^e année</td> <td style="text-align: center;">2,0 %</td> <td style="text-align: center;">5,0 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 4^e année</td> <td style="text-align: center;">néant</td> <td style="text-align: center;">4,5 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 5^e année</td> <td style="text-align: center;">néant</td> <td style="text-align: center;">4,0 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 6^e année</td> <td style="text-align: center;">néant</td> <td style="text-align: center;">3,0 %</td> </tr> <tr> <td>Durant la 7^e année</td> <td style="text-align: center;">néant</td> <td style="text-align: center;">1,0 %</td> </tr> </tbody> </table>	Parts vendues au cours des périodes suivantes après leur achat	Taux des frais de rachat pour les parts à frais réduits	Taux des frais de rachat pour les parts à frais reportés	Durant la 1 ^{re} année	3,0 %	6,0 %	Durant la 2 ^e année	2,5 %	5,5 %	Durant la 3 ^e année	2,0 %	5,0 %	Durant la 4 ^e année	néant	4,5 %	Durant la 5 ^e année	néant	4,0 %	Durant la 6 ^e année	néant	3,0 %	Durant la 7 ^e année	néant	1,0 %
Parts vendues au cours des périodes suivantes après leur achat	Taux des frais de rachat pour les parts à frais réduits	Taux des frais de rachat pour les parts à frais reportés																							
Durant la 1 ^{re} année	3,0 %	6,0 %																							
Durant la 2 ^e année	2,5 %	5,5 %																							
Durant la 3 ^e année	2,0 %	5,0 %																							
Durant la 4 ^e année	néant	4,5 %																							
Durant la 5 ^e année	néant	4,0 %																							
Durant la 6 ^e année	néant	3,0 %																							
Durant la 7 ^e année	néant	1,0 %																							
Autres frais																									
Frais d'opération à court terme	Si vous faites racheter ou remplacer des parts d'un fonds dans les 30 jours suivant la date de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts. Ces frais sont payés aux fonds et s'ajoutent aux autres frais, le cas échéant.																								
Frais de reclassement	Si vous remplacez des parts à frais réduits ou des parts à frais reportés par des parts qui ne sont pas offertes avec la même option d'achat (comme les parts assorties d'honoraires) avant l'échéance de la période de trois ans (pour les parts à frais réduits) ou de sept ans (pour les parts à frais reportés), vous devrez nous payer des frais de reclassement au moment de la substitution. Les frais de reclassement correspondent aux frais de rachat que vous auriez payés si vous aviez fait racheter vos parts à frais réduits ou vos parts à frais reportés.																								

Frais payables directement par vous SUITE

Frais pour les ordres de rachat importants visant des parts de série A	Si, dans les 30 jours, vous faites racheter des parts de série A ayant une valeur totale qui dépasse 10 % de la valeur totale de la totalité des parts de série A en circulation d'un fonds donné, celui-ci peut vous facturer des frais ne dépassant pas 1/2 % du produit de ce rachat.
--	--

Incidence des frais d'acquisition

Le tableau ci-dessous indique les frais que vous seriez tenu de payer si vous achetiez des parts d'un Portefeuille selon nos différentes options d'achat, compte tenu des hypothèses suivantes :

- › vous investissez 1 000 \$ dans le Portefeuille pour chacune des périodes et faites racheter toutes vos parts immédiatement avant la fin de cette période; et
- › les frais d'achat que vous négociez avec votre courtier selon l'option d'achat avec frais d'acquisition sont de 5 %.

	Lorsque vous achetez vos parts	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Option d'achat avec frais d'acquisition (Parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 seulement)	50,00 \$	—	—	—	—
Option d'achat à frais réduits (Parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 seulement)	—	30,00 \$	20,00 \$	—	—
Option d'achat à frais reportés (Parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 seulement)	—	60,00 \$	50,00 \$	40,00 \$	—
Option d'achat sans frais (Toutes les séries de parts)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Rémunération du courtier

Frais d'acquisition

Votre courtier peut toucher des frais lorsque vous achetez des parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7. Si vous achetez des parts de ces séries selon l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous devrez payer à votre courtier des frais d'achat pouvant atteindre 5 % du montant que vous investissez. Ces frais sont négociés entre vous et votre courtier et ils sont déduits de votre placement. Si vous achetez des parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7 selon l'option d'achat à frais réduits, nous paierons à votre courtier des frais correspondant à 2,5 % du montant que vous investissez. Si vous achetez des parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7 selon l'option d'achat à frais reportés, nous paierons à votre courtier des frais correspondant à 5 % du montant que vous investissez.

Commission de suivi

Nous payons des commissions de suivi aux courtiers qui participent au placement de parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 des Portefeuilles. Les commissions de suivi sont payées aux courtiers en contrepartie des services qu'ils vous fournissent de façon continue. Ces commissions correspondent à un pourcentage annuel de la valeur unitaire quotidienne moyenne des parts des séries B, I-5, I-6 et I-7 que détiennent les épargnants et sont payées à partir des frais de gestion que nous recevons du Portefeuille. Le pourcentage maximal de la commission de suivi varie selon l'option d'achat que vous choisissez lorsque vous achetez les parts et la période de détention des parts, comme il est résumé dans le tableau suivant :

Type de parts des séries B, I-5, I-6 ou I-7	Pourcentage maximal de la commission de suivi
Parts à frais réduits achetées au cours des trois dernières années et parts à frais reportés achetées au cours des sept dernières années	0,50 %
« Parts échues » (parts à frais réduits achetées il y a plus de trois ans et parts à frais reportés achetées il y a plus de sept ans) et parts émises au réinvestissement d'une distribution versée sur des parts à frais réduits des parts à frais reportés	1,25 %
Toutes les autres parts	1,35 %

Les commissions de suivi ne comprennent aucune taxe applicable.

Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard des parts des séries F, F-5, F-6 ou F-7. Celles-ci n'étant offertes qu'aux épargnants ayant adhéré à un programme intégré ou un programme de services contre rémunération, les épargnants paient leur courtier directement. Les parts de série A ne sont assorties d'aucune commission de suivi puisqu'elles ne sont offertes que par nous directement.

Aucune commission de suivi n'est payée à l'égard des parts des Fonds Russell.

Nous pouvons modifier les conditions des commissions de suivi ou les annuler en tout temps.



Frais de commercialisation et de promotion

Nous pouvons également rémunérer les courtiers pour des activités promotionnelles et des frais de commercialisation comme le permet la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Plus particulièrement, nous pouvons payer le matériel servant à soutenir les efforts de vente des courtiers ou assumer une part des frais publicitaires.

Rémunération du courtier à partir des frais de gestion

Le pourcentage des frais de gestion affectés aux commissions ou aux activités promotionnelles et à la commercialisation des parts des fonds a été d'environ 57 % au cours de l'exercice 2007.

Incidences fiscales pour les épargnants

Le présent sommaire des incidences fiscales fédérales canadiennes ne concerne que les épargnants (à l'exclusion des fiducies) qui sont résidents du Canada, qui n'ont aucun lien de dépendance avec les fonds et qui détiennent leurs parts à titre d'immobilisation. On y suppose que chaque fonds est, ou est réputé être, admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) à tous moments importants.

Veillez consulter un conseiller en fiscalité en ce qui concerne votre situation personnelle.

Pour plus de renseignements fiscaux, voir la notice annuelle.

Distributions

Les fonds peuvent gagner un revenu sous forme de dividendes, d'intérêts ou autre, ainsi qu'un revenu de sources étrangères. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsqu'ils vendent des placements à profit. Lorsqu'un fonds verse son revenu net, ses gains en capital nets réalisés ou son capital aux épargnants, ces paiements s'appellent des distributions.

Parts détenues dans des régimes enregistrés

Les parts de chaque fonds sont des placements admissibles pour les besoins des régimes enregistrés suivants :

- › régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- › fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- › régime de participation différée aux bénéfices (RPDE)
- › régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- › régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- › compte de retraite immobilisé (CRI)
- › fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI)
- › fonds de revenu viager (FRV)
- › régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI)
- › compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI) (à compter de 2009)

collectivement appelés, dans le présent prospectus simplifié, les « régimes enregistrés ».

Si vous détenez vos parts dans un régime enregistré, vous n'avez pas à payer d'impôt sur les distributions de revenus ou de gains en capital du fonds jusqu'à ce que vous retiriez des sommes d'argent du régime enregistré. De plus, vous n'avez pas à payer d'impôt sur tout gain en capital réalisé lorsque votre régime enregistré rachète ou transfère des parts, jusqu'à ce que vous retiriez des sommes d'argent du régime enregistré. Les fonds prélevés sur les CÉLI à compter de 2009 ne seront pas imposables.

Parts détenues à l'extérieur de régimes enregistrés

Chaque année, vous recevrez un relevé d'impôt qui indique votre quote-part des distributions de revenu et de gains en capital des fonds pour les parts que vous détenez directement. Vous devez déclarer les distributions (y compris les distributions spéciales) que vous recevez sur votre déclaration de revenus, que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties pour acheter des parts supplémentaires.

Le prix par part d'un fonds peut comprendre le revenu et les gains en capital que le fonds a gagnés, accumulés ou réalisés mais qu'il n'a pas encore distribués aux épargnants. Si vous achetez des parts d'un fonds avant qu'il fasse une distribution, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital qu'un fonds a gagnés, accumulés ou réalisés avant que vous ayez acheté les parts. Cette règle est particulièrement importante si vous achetez des parts avant une date de distribution, par exemple tard dans l'année.

Si un fonds en décide ainsi, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les distributions de gains en capital nets imposables, les dividendes imposables des actions de sociétés canadiennes imposables et le revenu de source étrangère du fonds qui vous sont versés ou vous sont payables conserveront leur nature dans vos mains et seront assujettis au traitement fiscal spécial applicable au revenu de cette nature.

Dans la mesure où les distributions que vous verse un fonds au cours d'une année sont supérieures à votre quote-part du revenu net et des gains en capital nets réalisés du fonds pour l'année en question, ces distributions (sauf s'il s'agit d'un produit de disposition) constitueront un remboursement du capital qui ne sera pas un revenu imposable pour vous, mais qui réduira le prix de base rajusté (le « **PBR** ») de vos parts du fonds. Si le PRB de vos parts devient négatif durant une année d'imposition, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital égal à ce montant et le PRB de vos parts sera remis à zéro.

Certains fonds peuvent avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé en raison de leur stratégie de placement. La rotation fréquente des placements peut donner lieu à des frais de courtage supérieurs et augmenter le montant des distributions imposables que vous versent ces fonds.

Dans certaines circonstances, un Portefeuille peut être empêché de constater une perte en capital au moment de la disposition de parts de fonds sous-jacents. Cela peut accroître le montant des distributions de gains en capital que vous verse le Portefeuille.

La disposition d'une part, notamment au moyen d'un rachat de parts ou du remplacement de parts d'un fonds par des parts d'un autre fonds, peut donner lieu à un gain en capital ou à une perte en capital. Votre gain (ou perte) en capital correspond à la différence entre le produit de la disposition (en règle générale, la contrepartie reçue déduction faite de frais de disposition raisonnables) et votre PBR des parts du fonds. En règle générale, la moitié d'un gain en capital est incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable et la moitié d'une perte

en capital est considérée comme une perte en capital déductible qui peut être portée en diminution de vos gains en capital imposables de l'année. En règle générale, tout excédent de votre perte en capital déductible sur vos gains en capital imposables de l'année peut être reporté rétrospectivement sur un maximum de trois années d'imposition ou prospectivement pendant une période indéterminée et porté en diminution de vos gains en capital imposables d'autres années. Le reclassement de parts entre séries du même fonds ne constitue pas une disposition pour les besoins de l'impôt.

Le PBR par part peut être calculé en suivant les étapes suivantes :

1. en additionnant votre placement initial, tout placement additionnel et toute distribution réinvestie dans cette série de parts du fonds;
2. en soustrayant du résultat de l'étape 1 tout remboursement de capital et le PBR de toute part que vous avez déjà fait racheter dans cette série de parts du fonds;
3. en divisant le résultat de l'étape 2 par le nombre total de parts que vous détenez actuellement.

Un PBR distinct doit être calculé pour chaque série de parts de chaque fonds dont vous détenez des parts.

Vous devriez tenir une comptabilité détaillée du prix d'achat de vos parts et des distributions qui vous sont versées, afin de pouvoir calculer le PBR de chaque série des parts de chaque fonds que vous détenez.

Lorsque vous calculez votre gain ou votre perte à la disposition de parts :

- › si vous avez acheté ces parts selon l'option d'achat avec frais d'acquisition, vous pouvez inclure dans le PBR de vos parts de cette série les frais d'achat que vous avez payés à votre courtier à l'achat de ces parts, et
- › si vous avez acheté ces parts selon l'option d'achat à frais réduits ou selon l'option d'achat à frais reportés, vous pouvez inclure dans vos frais de disposition raisonnables les frais de rachat que vous payez à la disposition.

Dans certaines situations où l'épargnant dispose de parts d'un fonds et subirait normalement une perte en capital, la perte sera refusée. Cela peut se produire si l'épargnant, son conjoint ou une autre personne membre du groupe de l'épargnant (y compris une société contrôlée par lui) a acquis des parts du même fonds dans les 30 jours qui précèdent ou suivent la disposition des parts par l'épargnant; ces nouvelles parts sont considérées comme des « biens de remplacement ». Dans un tel cas, la perte en capital de l'épargnant peut être réputée une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée est ajouté au prix de base rajusté pour le propriétaire des parts qui constituent des biens de remplacement.

Un particulier peut être assujéti à un impôt minimum de remplacement à l'égard des dividendes et des gains en capital qui lui sont distribués ou qu'il réalise.

Quels sont vos droits?



La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un fonds, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les quarante-huit heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts des fonds et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations importantes fausses ou trompeuses sur le fonds. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, reportez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire ou consultez votre conseiller juridique.

Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Introduction

Dans les pages qui suivent, nous fournissons de l'information propre à chacun des fonds des Portefeuilles LifePoints et du Groupe de Fonds Russell.

Le processus de placement Russell

Nous estimons que les épargnants devraient détenir des portefeuilles pleinement diversifiés qui tiennent compte de leur propre objectif quant à la durée de leurs placements et de leur seuil de tolérance au risque. Par conséquent, nos fonds ont été structurés afin de permettre l'accès à la diversification des titres au moyen de la méthode d'investissement utilisant une pluralité d'actifs, de styles et de gestionnaires et appelée MULTI-ASSET, MULTI-STYLE, MULTI-MANAGER® (aux présentes, « MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT »).

Séries d'actif

D'après les données historiques sur les marchés financiers, on constate généralement que les séries d'actif à risque plus élevé surclassent au fil du temps les séries d'actif de moindre risque. Par exemple, le rendement des actions a été nettement supérieur, en termes absolus, à celui des titres d'emprunt, au cours des 50 dernières années. Cependant, ce qui est généralement vrai sur de longues périodes ne le sera pas nécessairement à un moment donné du cycle du marché, et les séries d'actif à risque plus élevé sont parfois moins performantes que les séries d'actif de moindre risque.


Rien ne garantit que le rendement antérieur des marchés financiers se reproduira ou que le rendement des fonds reproduira le rendement des marchés financiers qu'ils représentent.

Styles de placement

Des recherches ont démontré qu'aucun style de placement relatif à une série d'actif ne donne systématiquement un meilleur rendement que les styles concurrents. Par exemple, les styles qui privilégient les titres de croissance pourront, à un moment ou à un autre, faire meilleure figure que les styles qui favorisent les titres productifs de revenu, et vice-versa. C'est en grande partie pour cette raison qu'aucun gestionnaire n'a pu de façon systématique surpasser le marché pendant de longues périodes. De même, si les cycles de rendement ont tendance à se répéter, ils ne le font pas toujours de façon prévisible.

Nous cherchons à réduire le risque inhérent à un style de placement donné en faisant appel à une combinaison de styles. Les styles auxquels nous recourons pour les fonds d'actions peuvent inclure l'un ou l'autre des styles suivants :

- › Style croissance : Le style croissance mise sur la croissance future des bénéfices. Si la croissance attendue du bénéfice se réalise et que le ratio cours/bénéfice demeure au moins constant, le cours de l'action devrait monter. Un épargnant qui recherche la croissance s'intéresse plus à l'avenir qu'au présent. De façon générale, le taux de croissance et l'évaluation boursière seront plus élevés que l'ensemble du marché.

- 
- › Style valeur : Le style valeur vise davantage le cours actuel d'une action que les bénéfices futurs. Un épargnant qui recherche la valeur estime que le cours actuel d'une action est trop bas et qu'il tirera profit du retour du cours de l'action à un niveau plus normal. Autrement dit, il s'attend à une hausse du ratio cours/bénéfice.
 - › Style axé sur le marché : Ce style vise à suivre l'évolution générale du marché. Le style axé sur le marché se démarque du style croissance ou du style valeur, du fait qu'il réalise la diversification recherchée en choisissant tant des actions de croissance que des actions de valeur. L'accent mis sur la croissance ou sur la valeur peut varier en tout temps. Mais, en règle générale, le style axé sur le marché ne fera montre d'aucune préférence systématique pour la croissance ou pour la valeur.
 - › Style à petite capitalisation : Ce style de placement vise les actions des sociétés dont la capitalisation boursière est de plus petite taille. Normalement, ces actions composent, grosso modo, les deux tiers inférieurs de l'indice pertinent.

Les styles que nous utilisons pour les fonds à revenu fixe comprennent ceux décrits ci-après :

- › Durée limitée : La durée est l'échéance moyenne pondérée de tous les flux de trésorerie d'une obligation. Elle tient compte du taux d'intérêt nominal et du taux de rendement actuariel, et constitue une mesure plus précise de la sensibilité d'une obligation aux variations des taux d'intérêt que la durée jusqu'à l'échéance. Une approche avec durée limitée, pour la gestion d'un portefeuille d'obligations, consiste à maintenir la durée globale du portefeuille à l'intérieur d'une fourchette proche de la durée de l'indice repère. Ainsi, le rendement du portefeuille est moins sensible aux variations des taux d'intérêt relativement à l'indice repère.
- › Gestion active du rendement : Ce style vise à créer une valeur ajoutée par la constitution d'un portefeuille comportant un taux de rendement actuariel plus élevé, mais de durée semblable à celle d'un indice repère. Pour la sélection des obligations, il faut bien peser le risque de non-paiement et les autres risques afférents aux obligations de sociétés en regard du rendement plus élevé qu'elles procurent par rapport à celui des obligations comparables du gouvernement du Canada.
- › Gestion mondiale : Ce style consiste à faire des placements tactiques dans des obligations d'émetteurs non canadiens. On a recours à cette stratégie lorsque ce marché présente des occasions intéressantes par rapport au marché canadien. Normalement, cette stratégie couvrira l'exposition aux devises des obligations étrangères en dollars canadiens.

Choix des sous-conseillers

La compétence du sous-conseiller est un autre facteur qui a un effet sur le risque et sur le rendement.

Les sous-conseillers sont principalement choisis en fonction de notre recherche et de nos recommandations et de celles de notre société mère. Nous évaluons nos sous-conseillers en fonction d'un examen qualitatif et quantitatif de leurs capacités et des résultats de leur gestion pour des séries d'actif, des stratégies et des styles de placement déterminés. Le rendement des placements à court terme n'est pas nécessairement, par lui-même, un facteur primordial dans le choix ou la destitution d'un sous-conseiller.

Nous cherchons à jumeler les gestionnaires choisis qui utilisent des styles complémentaires dans la même série d'actif. En combinant des styles de placement complémentaires dans une même série d'actif, les épargnants sont mieux à même de réduire leur risque de se voir exposés à un style de placement qui deviendrait dépassé.

Chaque sous-conseiller a entière discrétion pour acheter et vendre des titres de portefeuille pour sa portion de fonds. Il doit cependant respecter les objectifs, les politiques et les restrictions en matière de placement de chaque fonds. De plus, chaque sous-conseiller doit respecter des contraintes plus précises que nous établissons à l'occasion. Ces contraintes, que nous mettons au point pour chaque sous-conseiller, se fondent sur notre évaluation de ses compétences et de son style de placement. L'attribution de contraintes plus précises à chacun des sous-conseillers vise à nous permettre de tirer profit de leurs points forts individuels et à grouper leurs activités de placement d'une manière complémentaire. Bien que nous surveillions tous les sous-conseillers en permanence, nous ne contrôlons pas les choix de titres individuels d'un sous-conseiller en particulier. Nous pouvons embaucher, remplacer ou congédier les sous-conseillers en tout temps.

Bien que les sous-conseillers prennent la plupart des décisions concernant l'achat et la vente de titres, il arrive que nous dirigions l'achat ou la vente de titres pour le compte des fonds. Par exemple, lorsqu'un sous-conseiller est congédié, nous pouvons gérer la transition au(x) nouveau(x) sous-conseiller(s) et assurer, au besoin, la gestion du portefeuille sur une base provisoire. Nous pouvons également acheter ou vendre des titres pour le compte des sous-conseillers en vue de faciliter les souscriptions au fonds ou les rachats du fonds. Nous pouvons participer à la négociation d'un titre dont la pondération approche les 10 % d'un fonds sous-jacent afin de nous assurer que le fonds sous-jacent continue de se conformer aux restrictions réglementaires.

De plus, si nous remarquons que plusieurs sous-conseillers jugent certains titres attrayants, nous pouvons utiliser un petit pourcentage de l'actif du fonds pour acheter des montants additionnels de ces titres.

Pondérations par région et par secteur

Certains fonds affectent leurs actifs à certains fonds américains, fonds outre-mer ou secteurs en fonction de leur pondération par région ou par secteur dans l'indice mondial MSCI hors Canada[†], un indice adapté calculé par Morgan Stanley Capital International. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé à partir des dividendes nets investis quotidiennement.

Utilisation d'instruments dérivés

Chaque Fonds Russell peut recourir à des instruments dérivés uniquement à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture.

Un Fonds Russell n'aura recours à des instruments dérivés que lorsqu'il possèdera suffisamment de liquidités ou de titres pour couvrir son exposition aux instruments dérivés. Les instruments dérivés ne peuvent être utilisés pour augmenter le ratio d'endettement des actifs.

Les Fonds Russell peuvent occasionnellement faire usage d'instruments dérivés à des fins de couverture dans le but de se protéger contre d'éventuelles pertes causées par des changements qui touchent les taux d'intérêt, les taux de change, le prix des marchandises ou les cours boursiers. Nous ne prévoyons pas que les fonds auront systématiquement recours aux instruments dérivés à des fins de couverture, à l'exception du Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell. (Veuillez vous reporter à la page 63 pour plus d'information sur l'utilisation par ces fonds des instruments dérivés dans leurs stratégies de placement.)

Chaque Fonds Russell doit détenir une certaine part d'actif liquide pour répondre aux demandes de rachat. Toutefois, la détention de liquidités peut nuire à la capacité d'un Fonds Russell d'atteindre ses objectifs de rendement. Les contrats à terme sur indice boursier, qui exposent le Fonds Russell au rendement d'un indice boursier, peuvent permettre au fonds de maintenir ses réserves de liquidités tout en réalisant un rendement analogue à celui de l'indice. Un contrat à terme est un contrat standardisé et négocié dans un marché boursier par lequel on achète ou on vend des marchandises à prix fixe à une date ultérieure. Par exemple, un fonds peut conclure un contrat à terme relié à l'indice boursier S&P/TSX 60 qui offre un rendement analogue à celui que le fonds réaliserait s'il achetait tous les titres qui forment cet indice. L'achat d'un contrat lié à un indice est toutefois plus rapide et moins

[†] Source : MSCI. Les données de MSCI ne sont destinées qu'à votre usage personnel, ne peuvent être reproduites ni retransmises d'aucune façon et ne peuvent servir à créer des instruments, produits ou indices financiers. Les données de MSCI sont fournies « telles quelles », et l'utilisateur assume intégralement les risques liés à toute utilisation qu'il fait ou permet que soit faite de ces données. Ni MSCI ni aucun membre de son groupe ni aucune autre personne associée à la compilation, au calcul ou à la création des données de MSCI (collectivement, les « parties MSCI ») ne font de déclarations ni ne donnent de garanties expresses ou implicites quant à ces données ou aux résultats pouvant être obtenus de leur utilisation, et les parties MSCI déclinent expressément par les présentes toute garantie (notamment toutes les garanties relatives à l'originalité, à l'exactitude, à l'exhaustivité, à l'opportunité, à l'absence de contrefaçon, à la qualité marchande ou à l'adaptation à un usage particulier) à l'égard de ces données. Sans restreindre la portée de ce qui précède, les parties MSCI ne sauraient, en aucun cas, être tenues responsables des dommages directs, indirects, particuliers, accessoires, punitifs ou consécutifs ni d'aucun autre dommage (notamment les pertes de bénéfices) même si elles en sont informées ou pourraient autrement avoir prévu la possibilité de tels dommages.

coûteux pour le fonds que s'il achetait directement toutes les actions qui constituent cet indice. C'est pourquoi la plupart des fonds auront recours à des contrats à terme, de façon temporaire ou en tant que volet de leur stratégie, plutôt que d'investir directement dans un titre ou dans un marché particulier.

Les Fonds Russell peuvent aussi utiliser des contrats à livrer. Dans un tel contrat, le Fonds Russell conclut une entente avec une contrepartie en vue d'acheter ou de vendre un titre ou des devises à une date fixe ultérieure et à prix fixe. Si la valeur du contrat augmente, le Fonds Russell peut le vendre avant son échéance afin de générer un revenu. Un Fonds Russell peut aussi conclure des contrats de change à livrer dans le but de convertir en devises étrangères des liquidités libellées en dollars canadiens. Ainsi, il fixe à l'avance le cours du change des liquidités à une date ultérieure.

Les Fonds Russell peuvent par ailleurs utiliser d'autres instruments dérivés dans la mesure autorisée par la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières ou dans la mesure où ils ont reçu l'autorisation de s'écarter de cette réglementation. Parmi les autres instruments dérivés que les fonds peuvent utiliser, il y a les options, les titres assimilables à des titres de créance et les swaps. De même, chaque Fonds Russell a obtenu une dispense à l'égard du Règlement 81-102 qui lui permet de prendre part aux opérations sur instruments dérivés suivantes sous réserve de certaines conditions imposées par la dispense :

- › conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans;
- › dans la mesure où une couverture en espèces est requise relativement à des instruments dérivés visés, couvrir les positions sur les instruments dérivés visés au moyen :
 - a) d'obligations, de débentures, de billets ou autres titres de créance qui sont liquides, dont la durée de vie résiduelle est de 365 jours ou moins et qui ont une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102 (des « titres à revenu fixe »);
 - b) de titres de créance à taux variable (des « TCTV ») qui sont des « titres de créance ordinaires à taux variable » au sens du Règlement 81-102, dont la valeur au marché du capital correspond approximativement à la valeur nominale à chaque modification du taux devant être payé et dont les taux d'intérêt sont révisés au moins tous les 185 jours, et
 - (i) si le TCTV est émis par le gouvernement du Canada ou d'une province ou d'un territoire du Canada, le capital et l'intérêt du TCTV sont garantis pleinement et sans condition par le gouvernement fédéral, provincial ou territorial en question;
 - (ii) si le TCTV est émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États, le gouvernement d'un autre État souverain ou un « organisme supranational accepté » au sens du Règlement 81-102, le capital et l'intérêt du TCTV sont garantis pleinement et sans condition par ce gouvernement ou cet organisme supranational accepté et le TCTV a une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102; et
 - (iii) si le TCTV est émis par une autre personne ou société, il a une « note approuvée » au sens du Règlement 81-102; et

- c) de titres d'OPC de marché monétaire que nous gérons et auxquels le Règlement 81-102 s'applique (les « titres de fonds de marché monétaire »);
- › utiliser comme couverture lorsque le Fonds Russell a une position acheteur sur un titre assimilable à un titre de créance qui comporte une composante consistant en une position acheteur sur un contrat à livrer, ou sur un contrat à terme ou à livrer normalisé, :
 - a) une couverture en espèce, des titres à revenu fixe, des TCTV et des titres de fonds de marché monétaire (collectivement, la « Couverture ») selon un montant qui, avec la couverture constituée pour l'instrument dérivé visé et la valeur au marché de l'instrument dérivé visé, est au moins égal, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur du marché, à l'exposition au marché sous-jacent de l'instrument dérivé visé;
 - b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer, et une Couverture qui, avec la couverture constituée pour cette position, est au moins égale à l'excédent du prix de levée du contrat à terme ou à livrer sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre l'élément sous-jacent, ou
 - c) une combinaison des positions dont il est question aux paragraphes a) et b) immédiatement ci-dessus, qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds Russell, pour que le Fonds Russell puisse acquérir l'élément sous-jacent du contrat à terme ou à livrer;
- › utiliser comme couverture lorsque le Fonds Russell a le droit de recevoir des paiements aux termes d'un tel swap :
 - a) une Couverture qui, avec la couverture constituée pour le swap et la valeur au marché du swap, est au moins égale, sur la base d'une évaluation quotidienne à la valeur du marché, à l'exposition au marché sous-jacent du swap;
 - b) un droit ou une obligation de conclure un swap sur taux d'intérêt compensatoire pour une quantité équivalente et selon une durée équivalente et une Couverture qui, avec la couverture constituée pour cette position, est au moins égale au montant total des obligations qui incombent au Fonds Russell aux termes du swap sur taux d'intérêt, déduction faite des obligations qui incombent au Fonds Russell aux termes du swap sur taux d'intérêt compensatoire, ou
 - c) une combinaison des positions dont il est question aux paragraphes a) et b) immédiatement ci-dessus, qui est suffisante, sans nécessité de recourir à d'autres actifs du Fonds Russell, pour que le Fonds Russell puisse s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du swap sur taux d'intérêt.

Veillez vous reporter à la partie portant sur chacun des fonds pour en savoir plus sur la façon dont les fonds prévoient utiliser les instruments dérivés.

Utilisation du prêt de titres

Certains des Fonds Russell, afin de tirer un revenu supplémentaire des titres détenus dans un Portefeuille, peuvent conclure des opérations de prêt de titres conformes aux objectifs de placement du Portefeuille et permises par la législation en valeurs mobilières. Au cours d'une opération de prêt de titres, un Fonds Russell prête des titres de son portefeuille à un emprunteur moyennant des frais.

Un Fonds Russell peut prêter des titres détenus dans son portefeuille à des emprunteurs admissibles qui fournissent une garantie suffisante. Si l'emprunteur devient insolvable ou ne peut pas respecter ses engagements pour toute autre raison, le Fonds Russell peut subir une perte. Par exemple, un Fonds Russell risque de perdre les titres prêtés à un emprunteur si ce dernier est incapable de tenir sa promesse de remettre les titres ou de régler l'opération et que la garantie fournie est insuffisante.

Les opérations de prêt de titre sont assujetties aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et à l'entente que nous avons conclue avec notre agent chargé des prêts de titres. Ces exigences sont conçues pour réduire au maximum les risques et elles incluent les suivantes :

- › l'emprunteur de titres doit fournir une garantie autorisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières valant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés
- › les Fonds ne traiteront qu'avec des emprunteurs approuvés par le gestionnaire et l'agent chargé des prêts de titres, et l'emprunteur sera soumis à des restrictions pour les opérations et le crédit
- › au maximum, 50 % de l'actif du Fonds peut être prêté dans le cadre de telles opérations
- › la valeur des titres et de la garantie sera contrôlée quotidiennement
- › si un emprunteur omet de rendre les titres, notre agent chargé des prêts de titres remettra au Fonds la valeur au marché de ces titres
- › des contrôles, des procédures et des registres internes seront maintenus
- › les activités de prêt de titres peuvent être arrêtées à tout moment.

Politique en matière de distributions

Tous les fonds versent des distributions aux porteurs de parts. Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter des parts additionnelles de la même série. Si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces, veuillez en aviser par écrit votre courtier au moins quinze jours avant la date d'une distribution.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous indiquons ces frais pour chacun des fonds, pour chaque tranche de 1 000 \$ investie pour des périodes de un an, trois ans, cinq ans et dix ans.

Ces calculs supposent que :

- › le rendement annuel des fonds est de 5 %;
- › le ratio des frais de gestion en vigueur pour toute la période de dix ans est le même que celui du dernier exercice du fonds.

Cette information n'existe pas pour les séries de parts d'un fonds qui ont été créées durant l'exercice courant du fonds et qui n'ont donc pas de ratio de frais de gestion.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A, B, F, F-5 et I-5
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir un revenu conjugué à une certaine croissance du capital à long terme, principalement en étant exposé à des placements à revenu fixe canadiens et, dans une moindre mesure, à des titres de participation canadiens et étrangers. Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du fonds est la suivante :

- › Revenu fixe 65 %
- › Actions 35 %

L'exposition du fonds à des actions consistera plus ou moins en un tiers d'actions canadiennes et deux tiers d'actions étrangères.

Nous exerçons une surveillance quotidienne de la répartition de l'actif du fonds et procédons habituellement à un rééquilibrage dès que celle-ci présente une variation de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à la répartition de l'actif. Lorsque nous procédons à un rééquilibrage, nous tentons de nous rapprocher le plus possible de la répartition de l'actif. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le fonds prévoit en conserver à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC gérés par nos soins. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale de l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut donc varier parallèlement avec cet indice.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	65 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	12 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	7 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	8 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	8 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, cinq épargnants détenaient respectivement environ 22 %, 19 %, 18 %, 15 % et 14 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints convient aux épargnants qui :

- › veulent investir à moyen ou à long terme;
- › veulent recevoir un revenu d'intérêt dans leur portefeuille;
- › veulent investir dans des actions, tant au Canada que partout dans le monde;
- › ont une faible tolérance au risque;
- › veulent cumuler un revenu et une certaine croissance à long terme;
- › peuvent tolérer une certaine volatilité.

Politique en matière de distributions

Le fonds paie mensuellement des distributions à l'égard des parts des séries F-5 et I-5, et annuellement, en décembre, à l'égard des parts des séries A, B et F.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour les parts des séries F-5 et I-5, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 5 % de la valeur liquidative par part de ces parts. Cette distribution peut être modifiée en fonction de l'état des marchés.

En décembre de chaque année, le fonds paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait à payer aucun impôt. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-5 et I-5 en décembre est supérieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, une distribution plus importante est faite en décembre sur ces parts. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-5 et I-5 en décembre est inférieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, la différence constitue un remboursement de capital. Dans ce cas, si un épargnant qui détient des parts des séries F-5 ou I-5 choisit de recevoir ses distributions mensuelles en espèces et de ne pas les réinvestir, il doit s'attendre à ce que la valeur de son placement dans le fonds décline avec le temps.

Pour les besoins de l'impôt canadien, la nature des distributions mensuelles faites sur les parts des séries F-5 et I-5 durant l'année ne sera pas établie avec certitude avant la fin de l'année d'imposition du fonds. À ce moment-là, le revenu du fonds sera réparti entre tous les porteurs de parts qui ont reçu une distribution du fonds au cours de l'année. Cette répartition du revenu, y compris la nature particulière du revenu du fonds, sera établie proportionnellement selon le total des distributions du fonds pour l'année. (Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 24 pour plus de renseignements.)

Il n'est pas garanti que les distributions sur les parts des séries F-5 et I-5 auront lieu à une date précise, et le fonds n'est pas responsable des frais ou coûts que vous pourriez engager parce que le fonds n'a pas fait une distribution à une date donnée.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds. Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter des parts additionnelles de la même série. Si vous voulez recevoir vos distributions en espèces, veuillez en informer votre courtier par écrit au moins quinze jours avant une date de distribution.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période				
	Série A	Série B	Série F	Série F-5	Série I-5
Un an	0,92 \$	25,52 \$	10,35 \$	10,35 \$	25,52 \$
Trois ans	2,91 \$	80,46 \$	32,64 \$	32,64 \$	80,46 \$
Cinq ans	5,10 \$	141,03 \$	57,20 \$	57,20 \$	141,03 \$
Dix ans	11,60 \$	321,02 \$	130,21 \$	130,21 \$	321,02 \$

Pour obtenir des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Date de création du fonds	Le 1 ^{er} mai 2007
Type de titres offerts	Parts des séries B, F, F-6 et I-6
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital à long terme conjuguée à un revenu, au moyen d'une exposition assez équilibrée entre les placements en titres de participation et les placements à revenu fixe canadiens. Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

La répartition cible de l'actif du fonds est la suivante :

- › Revenu fixe 50 %
- › Actions 50 %

L'exposition du fonds à des actions consistera plus ou moins en un tiers d'actions canadiennes et deux tiers d'actions étrangères.

Nous exerçons une surveillance quotidienne sur la répartition de l'actif du fonds et procédons habituellement à un rééquilibrage dès que celle-ci présente une variation de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à la répartition cible de l'actif. Lorsque nous procédons à un rééquilibrage, nous tentons de nous rapprocher le plus possible de la répartition cible de l'actif. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le fonds prévoit en conserver à diverses fins. Le fonds peut aussi détenir des instruments dérivés à l'occasion.

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC gérés par nos soins. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres OPC, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale de l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut donc varier en fonction de cet indice.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	50 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	17 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	11 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	11 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	11 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille équilibré LifePoints et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, trois épargnants détenaient respectivement environ 38 %, 25 % et 18 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille équilibré LifePoints convient aux épargnants qui :

- › veulent investir à moyen ou à long terme;
- › veulent recevoir un revenu d'intérêt dans leur portefeuille;
- › veulent investir un montant plus ou moins égal dans des titres de participation et des titres à revenu fixe;
- › veulent investir tant au Canada que partout dans le monde;
- › ont une tolérance faible ou moyenne au risque;
- › veulent cumuler un revenu et une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer une certaine volatilité.

Politique en matière de distributions

Le fonds paie mensuellement des distributions à l'égard des parts des séries F-6 et I-6, et annuellement, en décembre, à l'égard des parts des séries B et F.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour les parts des séries F-6 et I-6, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 6 % de la valeur liquidative par part de ces parts. Cette distribution peut être modifiée en fonction de l'état des marchés.

En décembre de chaque année, le fonds paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait à payer aucun impôt. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-6 et I-6 en décembre est supérieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, une distribution plus importante est faite en décembre sur ces parts. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-6 et I-6 en décembre est inférieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, la différence constitue un remboursement de capital. Dans ce cas, si un épargnant qui détient des parts des séries F-6 ou I-6 choisit de recevoir ses distributions mensuelles en espèces et de ne pas les réinvestir, il doit s'attendre à ce que la valeur de son placement dans le fonds décline avec le temps.

Pour les besoins de l'impôt canadien, la nature des distributions mensuelles faites sur les parts des séries F-6 et I-6 durant l'année ne sera pas établie avec certitude avant la fin de l'année d'imposition du fonds. À ce moment-là, le revenu du fonds sera réparti entre tous les porteurs de parts qui ont reçu une distribution du fonds au cours de l'année. Cette répartition du revenu, y compris la nature particulière du revenu du fonds, sera établie proportionnellement selon le total des distributions du fonds pour l'année. (Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 24 pour plus de renseignements.)

Il n'est pas garanti que les distributions sur les parts des séries F-6 et I-6 auront lieu à une date précise, et le fonds n'est pas responsable des frais ou coûts que vous pourriez engager parce que le fonds n'a pas fait une distribution à une date donnée.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds. Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter des parts additionnelles de la même série. Si vous voulez recevoir vos distributions en espèces, veuillez en informer votre courtier par écrit au moins quinze jours avant une date de distribution.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période			
	Série B	Série F	Série F-6	Série I-6
Un an	26,65 \$	11,48 \$	11,48 \$	26,65 \$
Trois ans	84,01 \$	36,19 \$	36,19 \$	84,01 \$
Cinq ans	147,26 \$	63,43 \$	63,43 \$	147,26 \$
Dix ans	335,20 \$	144,39 \$	144,39 \$	335,20 \$

Pour obtenir des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Équilibré
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A, B, F, F-7 et I-7
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital à long terme conjuguée à un certain revenu, principalement en étant exposé à des titres de participation canadiens et étrangers et, dans une moindre mesure, à des placements à revenu fixe canadiens. Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du fonds est la suivante :

- › Revenu fixe 40 %
- › Actions 60 %

L'exposition du fonds à des actions consistera plus ou moins en un tiers d'actions canadiennes et deux tiers d'actions étrangères.

Nous exerçons une surveillance quotidienne de la répartition de l'actif du fonds et procédons généralement à un rééquilibrage dès que celle-ci présente une variation de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à la répartition de l'actif. Lorsque nous procédons à un rééquilibrage, nous tentons de nous rapprocher le plus possible de la répartition de l'actif. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le fonds prévoit en conserver à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC gérés par nos soins. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut donc varier légèrement.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	40 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	20 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	13 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	14 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	13 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, cinq épargnants détenaient respectivement environ 25 %, 21 %, 18 %, 13 % et 12 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints convient aux épargnants qui :

- › veulent investir à moyen ou à long terme;
- › veulent recevoir un certain revenu d'intérêt;
- › veulent investir dans des actions, tant au Canada que partout dans le monde;
- › ont une tolérance faible ou moyenne au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer une volatilité modérée.

Politique en matière de distributions

Le fonds paie mensuellement des distributions à l'égard des parts des séries F-7 et I-7, et annuellement, en décembre, à l'égard des parts des séries A, B et F.

Au début de chaque année, nous établirons un taux de distribution annuel pour les parts des séries F-7 et I-7, qui correspondra à un montant fixe par part. L'intention actuelle est de distribuer chaque année environ 7 % de la valeur liquidative par part de ces parts. Cette distribution peut être modifiée en fonction de l'état des marchés.

En décembre de chaque année, le fonds paiera ou rendra payables à ses porteurs de parts suffisamment de revenu net et de gains en capital nets réalisés pour qu'il n'ait à payer aucun impôt. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-7 et I-7 en décembre est supérieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, une distribution plus importante est faite en décembre sur ces parts. Lorsque le montant payé ou rendu payable aux porteurs des parts des séries F-7 et I-7 en décembre est inférieur au montant distribué à ces derniers par le biais de distributions mensuelles durant l'année, la différence constitue un remboursement de capital. Dans ce cas, si un épargnant qui détient des parts des séries F-7 ou I-7 choisit de recevoir ses distributions mensuelles en espèces et de ne pas les réinvestir, il doit s'attendre à ce que la valeur de son placement dans le fonds décline avec le temps.

Pour les besoins de l'impôt canadien, la nature des distributions mensuelles faites sur les parts des séries F-7 et I-7 durant l'année ne sera pas établie avec certitude avant la fin de l'année d'imposition du fonds. À ce moment-là, le revenu du fonds sera réparti entre tous les porteurs de parts qui ont reçu une distribution du fonds au cours de l'année. Cette répartition du revenu, y compris la nature particulière du revenu du fonds, sera établie proportionnellement selon le total des distributions du fonds pour l'année. (Veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales pour les épargnants » à la page 24 pour plus de renseignements.)

Il n'est pas garanti que les distributions sur les parts des séries F-7 et I-7 auront lieu à une date précise, et le fonds n'est pas responsable des frais ou coûts que vous pourriez engager parce que le fonds n'a pas fait une distribution à une date donnée.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds. Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter des parts additionnelles de la même série. Si vous voulez recevoir vos distributions en espèces, veuillez en informer votre courtier par écrit au moins quinze jours avant une date de distribution.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période				
	Série A	Série B	Série F	Série F-7	Série I-7
Un an	1,03 \$	27,37 \$	12,10 \$	12,10 \$	27,37 \$
Trois ans	3,23 \$	86,28 \$	38,13 \$	38,13 \$	86,28 \$
Cinq ans	5,66 \$	151,22 \$	66,83 \$	66,83 \$	151,22 \$
Dix ans	12,89 \$	344,23 \$	152,13 \$	152,13 \$	344,23 \$

Pour obtenir des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

Portefeuille de croissance à long terme LifePoints®

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A, B et F
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital à long terme, principalement en étant exposé à des actions canadiennes et étrangères. Le fonds aura une certaine exposition aux placements à revenu fixe canadiens, ce qui réduira la volatilité et offrira une certaine croissance grâce à la plus-value de ces placements, en plus d'un revenu. Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

La répartition de l'actif du fonds est la suivante :

- › Revenu fixe 20 %
- › Actions 80 %

L'exposition du fonds à des actions consistera plus ou moins en un tiers d'actions canadiennes et deux tiers d'actions étrangères.

Nous exerçons une surveillance quotidienne de la répartition de l'actif du fonds et procédons généralement à un rééquilibrage dès que celle-ci présente une variation de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à la répartition de l'actif. Lorsque nous procédons à un rééquilibrage, nous tentons de nous rapprocher le plus possible de la répartition de l'actif. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le fonds prévoit en conserver à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC gérés par nos soins. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell Group des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut varier légèrement.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	20 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	27 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	17 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	18 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	18 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, six épargnants détenaient respectivement environ 26 %, 16 %, 15 %, 13 %, 11 % et 11 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints convient aux épargnants qui :

- › veulent investir à long terme;
- › veulent investir dans des actions, tant au Canada que dans le monde;
- › ont une tolérance moyenne au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer une volatilité moyenne;
- › veulent recevoir un certain revenu d'intérêt.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période		
	Série A	Série B	Série F
Un an	1,13 \$	28,50 \$	12,81 \$
Trois ans	3,55 \$	89,83 \$	40,39 \$
Cinq ans	6,23 \$	157,45 \$	70,80 \$
Dix ans	14,18 \$	358,41 \$	161,15 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions
Date de création du fonds	Le 16 juillet 2001
Type de titres offerts	Parts des séries A, B et F
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital à long terme, en étant principalement exposé à des actions canadiennes et étrangères. Afin d'atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

L'exposition du fonds à des actions consistera plus ou moins en un tiers d'actions canadiennes et deux tiers d'actions étrangères.

Nous exerçons une surveillance quotidienne de la répartition de l'actif du fonds et procédons généralement à un rééquilibrage dès que celle-ci présente une variation de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à la répartition de l'actif. Lorsque nous procédons à un rééquilibrage, nous tentons de nous approcher le plus possible de la répartition de l'actif. Nous pouvons, à notre gré, effectuer un tel rééquilibrage plus fréquemment.

Il n'y a aucune répartition particulière de liquidités, mais le fonds prévoit en conserver à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC gérés par nos soins. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut donc varier légèrement.

Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	33 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	22 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	23 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	22 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille toutes actions LifePoints et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, trois épargnants détenaient respectivement environ 53 %, 19 % et 11 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Les actions procurent généralement des rendements plus élevés à long terme que les placements dans des titres à revenu fixe, mais leur valeur peut aussi fluctuer davantage à court terme.

Le Portefeuille toutes actions LifePoints convient aux épargnants qui :

- › veulent investir dans des actions, tant au Canada que partout dans le monde;
- › ont une tolérance élevée au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer une volatilité appréciable.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période		
	Série A	Série B	Série F
Un an	1,44 \$	29,83 \$	13,53 \$
Trois ans	4,52 \$	94,03 \$	42,65 \$
Cinq ans	7,93 \$	164,82 \$	74,76 \$
Dix ans	18,05 \$	375,17 \$	170,18 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Répartition de l'actif
Date de création du fonds	Le 19 juillet 2005
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital et du revenu et, avec le temps, à accroître l'importance accordée à la préservation du capital.

En 2010, l'actif du fonds sera réparti entre les placements en actions et les placements à revenu fixe afin de permettre aux épargnants de commencer à retirer leur argent. Le fonds continuera d'accroître l'importance accordée à la préservation du capital jusqu'à ce qu'un portefeuille de placement conservateur soit atteint en 2030.

Afin d'atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce fonds est conçu pour répondre à l'évolution des besoins des épargnants qui mettent de l'argent de côté en vue de leur retraite ou d'autres projets qui exigeront le retrait graduel de leur actif à compter de 2010 environ.

Le fonds procédera à une modification graduelle de son actif en fonction de son horizon de placement. Ainsi, il délaissera progressivement les placements en actions (présentant un potentiel de croissance) et les placements à revenu fixe des premières années au profit des placements à revenu fixe (visant à préserver le capital). Le fonds maintiendra en tout temps un actif diversifié conforme à son horizon de placement. La répartition de l'actif du fonds et celle prévue pour 2010 sont présentées ci-dessous.

Fonds	Répartition actuelle	Date cible
Revenu fixe	62 %	64 %
Actions	38 %	36 %

Au 1^{er} juillet 2008

Le fonds investira principalement dans d'autres OPC que nous gérons. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter

d'autres changements aux stratégies de placement du fonds. Le fonds prévoit conserver des liquidités à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut varier légèrement.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	63 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	13 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	8 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	8 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	8 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille LifePoints 2010 et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, quatre épargnants détenaient respectivement environ 34 %, 25 %, 15 % et 14 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille LifePoints 2010 convient aux épargnants qui :

- › mettent des sommes de côté en vue de leur retraite ou souhaitent financer des projets d'envergure prévus autour de 2010 (soit entre 2006 et 2015 environ) et prévoient commencer à effectuer des retraits à ce moment-là;
- › souhaitent investir dans un fonds qui maintiendra un actif diversifié conforme à son horizon de placement;
- › souhaitent tirer un revenu d'intérêt de leur portefeuille tout en bénéficiant d'une certaine croissance à long terme par le biais de placements en actions canadiennes et étrangères;
- › ont une tolérance moyenne aux risques et peuvent tolérer une certaine volatilité.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	1,13 \$	23,88 \$
Trois ans	3,55 \$	75,29 \$
Cinq ans	6,23 \$	131,97 \$
Dix ans	14,18 \$	300,39 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Répartition de l'actif
Date de création du fonds	Le 19 juillet 2005
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital et du revenu et, avec le temps, à accroître l'importance accordée à la préservation du capital.

En 2020, l'actif du fonds sera réparti entre les placements en actions et les placements à revenu fixe afin de permettre aux épargnants de commencer à retirer leur argent. Le fonds continuera d'accroître l'importance accordée à la préservation du capital jusqu'à ce qu'un portefeuille de placement conservateur soit atteint en 2040.

Afin d'atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce fonds est conçu pour répondre à l'évolution des besoins des épargnants qui mettent de l'argent de côté en vue de leur retraite ou d'autres projets qui exigeront le retrait graduel de leur actif à compter de 2020 environ.

Le fonds procédera à une modification graduelle de son actif en fonction de son horizon de placement. Ainsi, il délaissera progressivement les placements en actions (présentant un potentiel de croissance) et les placements à revenu fixe des premières années au profit des placements à revenu fixe (visant à préserver le capital). Le fonds continuera d'accroître l'importance de ses placements à revenu fixe jusqu'à ce qu'un portefeuille de placement conservateur soit atteint en 2040, année où le fonds sera fusionné avec le Portefeuille LifePoints 2010, sous réserve de l'approbation des porteurs de parts ou prévue par règlement. Le fonds maintiendra en tout temps un actif diversifié conforme à son horizon de placement. La répartition de l'actif du fonds et celle prévue pour 2020 sont présentées ci-dessous.

Fonds	Répartition actuelle	Date cible
Revenu fixe	49 %	64 %
Actions	51 %	36 %

Au 1^{er} juillet 2008

Le fonds investira principalement dans d'autres OPC que nous gérons. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds. Le fonds prévoit conserver des liquidités à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut varier légèrement.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	49 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	17 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	11 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	12 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	11 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille LifePoints 2020 et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Au 30 juin 2008, un épargnant détenait environ 77 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille LifePoints 2020 convient aux épargnants qui :

- › mettent des sommes de côté en vue de leur retraite ou souhaitent financer des projets d'envergure prévus autour de 2020 (soit entre 2015 et 2025 environ) et prévoient commencer à effectuer des retraits à ce moment-là;
- › souhaitent investir dans un fonds qui maintiendra un actif diversifié conforme à son horizon de placement;
- › souhaitent tirer un revenu d'intérêt de leur portefeuille tout en bénéficiant d'une certaine croissance à long terme par le biais de placements en actions canadiennes et étrangères;
- › ont une tolérance moyenne aux risques et peuvent tolérer une certaine volatilité.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	1,23 \$	23,99 \$
Trois ans	3,88 \$	75,61 \$
Cinq ans	6,80 \$	132,53 \$
Dix ans	15,47 \$	301,68 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Répartition de l'actif
Date de création du fonds	Le 19 juillet 2005
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés.

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une croissance du capital et du revenu et, avec le temps, à accroître l'importance accordée à la préservation du capital.

En 2030, l'actif du fonds sera réparti entre les placements en actions et les placements à revenu fixe afin de permettre aux épargnants de commencer à retirer leur argent. Le fonds continuera d'accroître l'importance accordée à la préservation du capital jusqu'à ce qu'un portefeuille de placement conservateur soit atteint en 2050.

Afin d'atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Ce fonds est conçu pour répondre à l'évolution des besoins des épargnants qui mettent de l'argent de côté en vue de leur retraite ou d'autres projets qui exigeront le retrait graduel de leur actif à compter de 2030 environ.

Le fonds procédera à une modification graduelle de son actif en fonction de son horizon de placement. Ainsi, il délaissera progressivement les placements en actions (présentant un potentiel de croissance) et les placements à revenu fixe des premières années au profit des placements à revenu fixe (visant à préserver le capital). Le fonds continuera d'accroître l'importance de ses placements à revenu fixe jusqu'à ce qu'un portefeuille de placement conservateur soit atteint en 2050, année où le fonds sera fusionné avec le Portefeuille LifePoints 2010, sous réserve de l'approbation des porteurs de parts ou prévue par règlement. Le fonds maintiendra en tout temps un actif diversifié conforme à son horizon de placement. La répartition de l'actif du fonds et celle prévue pour 2030 sont présentées ci-dessous.

Fonds	Répartition actuelle	Date cible
Revenu fixe	8 %	64 %
Actions	92 %	36 %

Au 1^{er} juillet 2008

Pour atteindre son objectif, le fonds investira principalement dans d'autres OPC que nous gérons. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent se fonde sur l'évaluation par Russell des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent de permettre au fonds d'atteindre les objectifs de placement fixés à son égard. Nous pouvons à tout moment et sans préavis remplacer les fonds sous-jacents par d'autres fonds, changer la pondération des fonds sous-jacents ou apporter d'autres changements aux stratégies de placement du fonds. Le fonds prévoit conserver des liquidités à diverses fins. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à l'occasion.

Notre stratégie actuelle consiste à détenir les fonds sous-jacents présentés ci-dessous approximativement dans les proportions indiquées. Il est à noter que la répartition entre les fonds américains et outre-mer sera gérée conformément à leur pondération régionale dans l'indice mondial MSCI hors Canada** et qu'elle peut varier légèrement.

Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell	8 %
Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell	31 %
Fonds d'investissement d'actions américaines Russell	20 %
Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell	21 %
Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell	20 %

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le Portefeuille LifePoints 2030 et indirectement dans les fonds sous-jacents comporte les risques suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié à la bourse.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

Au 30 juin 2008, quatre épargnants détenaient respectivement environ 25 %, 22 %, 21 % et 11 % des parts en circulation du fonds, ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille LifePoints 2030 convient aux épargnants qui :

- › mettent des sommes de côté en vue de leur retraite ou souhaitent financer des projets d'envergure prévus autour de 2020 (soit entre 2025 et 2035 environ) et prévoient commencer à effectuer des retraits à ce moment-là;
- › souhaitent investir dans un fonds qui maintiendra un actif diversifié conforme à son horizon de placement;
- › souhaitent tirer un revenu d'intérêt de leur portefeuille tout en bénéficiant d'une certaine croissance à long terme par le biais de placements en actions canadiennes et étrangères;
- › ont une tolérance moyenne aux risques et peuvent tolérer une certaine volatilité.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	1,33 \$	24,19 \$
Trois ans	4,20 \$	76,26 \$
Cinq ans	7,36 \$	133,67 \$
Dix ans	16,76 \$	304,26 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Revenu fixe canadien
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts de série B du fonds.
Sous-conseillers actuels	<ul style="list-style-type: none">› Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario)› Canso Investment Counsel Ltd., Richmond Hill (Ontario)› Pacific Investment Management Company LLC, Newport Beach (Californie)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un niveau stable de flux de trésorerie au moyen de placements effectués surtout dans des titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à la méthode de placement appelée MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT® afin de réaliser la diversification voulue pour les investisseurs. Les styles de placement utilisés par le fonds comprennent la durée limitée, la gestion active du rendement et la gestion mondiale. (Veuillez vous reporter à la page 28 pour plus d'information sur les styles de placement.)

En outre, le fonds mettra généralement en œuvre les stratégies de placement suivantes :

- › Le fonds achètera des titres ayant une cote minimale de « BBB ».
- › Au moins 80 % de son actif net sera composé de titres dont la cote est supérieure à « BBB ».
- › Le fonds ne détiendra pas plus de 10 % de son actif net dans des obligations d'une seule province ayant reçu une cote inférieure à « A ».
- › Le fonds détiendra des titres de façon à ce que la durée du portefeuille ne s'éloigne pas normalement de un an ou plus de la durée de l'indice obligataire universel DEX.

Pour chercher à réduire le risque lié au change, le fonds prévoit couvrir essentiellement le risque inhérent aux titres en monnaie étrangère, en ayant recours à des contrats à livrer. Le fonds peut également recourir à des contrats à terme à des fins autres que de couverture. (Pour plus d'information sur la façon dont le fonds peut utiliser les instruments dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.) Le fonds peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, tel qu'il est décrit à la page 34.

Le fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans et à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur instruments dérivés visés. (Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, veuillez vous reporter à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document – Utilisation d'instruments dérivés ».)

Le fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement fondamental par suite d'une évolution défavorable de la situation politique, de la conjoncture économique, du marché ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pourrions, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le fonds.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du fonds à notre gré, n'importe quand.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce fonds sont les suivants :

- › risque lié au crédit;
- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié au taux d'intérêt;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres.

Au 30 juin 2008, plus de 10 % des parts en circulation de ce fonds étaient détenues par le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints (environ 41 %), par le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints (environ 25 %) et par un épargnant (environ 23 %), ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le rendement des titres à revenu fixe est généralement moindre que celui des actions sur une longue période. Toutefois, il ne varie habituellement pas autant. Les titres à revenu fixe sont donc considérés comme un placement moins risqué que les titres de participation.

Le Fonds d'investissement à revenu fixe canadien Russell convient aux investisseurs qui :

- › veulent investir surtout dans des titres à revenu fixe canadiens;
- › ont une tolérance au risque faible ou modérée;
- › veulent investir à court ou à moyen terme;
- › veulent recevoir un revenu d'intérêt dans leur portefeuille.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	0,41 \$	0,41 \$
Trois ans	1,29 \$	1,29 \$
Cinq ans	2,27 \$	2,27 \$
Dix ans	5,16 \$	5,16 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions canadiennes
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts de série B du fonds.
Sous-conseillers actuels	<ul style="list-style-type: none">› Foyston, Gordon & Payne Inc., Toronto (Ontario)› Greystone Managed Investments, Inc., Regina (Saskatchewan)› Picton Mahoney Asset Management, Toronto (Ontario)› Goodman & Company, Conseil en placements Itée, Toronto (Ontario)› Aurion Capital Management Inc., Toronto (Ontario)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une plus-value du capital à long terme au moyen de placements effectués surtout dans des titres de participation d'émetteurs canadiens.


L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à la méthode de placement appelée MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT® afin de réaliser la diversification voulue pour les investisseurs. Les styles de placement utilisés par le fonds comprennent le style axé sur le marché, le style croissance, le style valeur et le style à petite capitalisation. (Veuillez vous reporter à la page 28 pour plus d'information sur les styles de placement.)

De plus, le fonds utilisera généralement les stratégies de placement suivantes :

- › Les pondérations des secteurs industriels importants se maintiendront généralement à l'intérieur d'un écart de 10 points de pourcentage des pondérations sectorielles de l'indice plafonné composé S&P/TSX.
- › Le pourcentage du fonds investi dans des actions à petite capitalisation (c'est-à-dire les actions qui ne font pas partie des 120 actions les plus importantes de l'indice composé S&P/TSX) ne dépassera normalement pas le double du pourcentage de la valeur au marché de l'indice des actions à petite capitalisation S&P/TSX par rapport à l'indice composé S&P/TSX.
- › Moins de 10 % de l'actif net sera détenu sous forme de liquidités, de dépôts ou d'instruments du marché monétaire sauf en prévision du rachat de parts du fonds, à des fins de transition ou temporairement.
- › Un minimum de 100 titres sera normalement détenu.



Le fonds prévoit utiliser des contrats à terme à des fins autres que de couverture. (Pour plus d'information sur la façon dont le fonds peut utiliser des instruments dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.) Le fonds peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, tel qu'il est décrit à la page 34.

Le fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans et à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur instruments dérivés visés. (Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, veuillez vous reporter à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document – Utilisation d'instruments dérivés ».)

Le fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement fondamental par suite d'une évolution défavorable de la situation politique, de la conjoncture économique, des marchés ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le fonds.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du fonds à notre gré, en tout temps.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce fonds sont les suivants :

- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié aux petites sociétés;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, plus de 10 % des parts de ce fonds étaient détenues par le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints (environ 29 %), le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints (environ 19 %) et deux épargnants (environ 27 % et 14 %), ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Les actions procurent généralement des rendements plus élevés que les placements à revenu fixe sur une longue période, mais leur valeur peut aussi fluctuer beaucoup à court terme.

Le Fonds d'investissement d'actions canadiennes Russell convient aux épargnants qui :

- › veulent investir surtout dans des actions canadiennes;
- › ont une tolérance élevée au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer la volatilité à court terme.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	0,41 \$	0,41 \$
Trois ans	1,29 \$	1,29 \$
Cinq ans	2,27 \$	2,27 \$
Dix ans	5,16 \$	5,16 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions américaines
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts de série B du fonds.
Sous-conseillers actuels	<ul style="list-style-type: none">› Cornerstone Capital Management, Inc., Minneapolis (Minnesota)› Turner Investment Partners, Inc., Berwyn (Pennsylvanie)› Montag & Caldwell, Inc., Atlanta (Georgia)› MFS Institutional Advisors Inc., Boston (Massachusetts)› Suffolk Capital Management LLC, New York (New York)› Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, New York (New York)› Aronson+Johnson+Ortiz LP, Philadelphie (Pennsylvanie)› Schneider Capital Management Corporation, Wayne (Pennsylvanie)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une plus-value du capital à long terme au moyen de placements effectués surtout dans des titres de participation d'émetteurs américains.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à la méthode de placement appelée MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT® afin de réaliser la diversification voulue pour les investisseurs. Les styles de placement utilisés par le fonds comprennent le style axé sur le marché, le style croissance, le style valeur et le style à petite capitalisation. (Veuillez vous reporter à la page 28 pour plus d'information sur les styles de placement.)

En outre, le fonds utilisera généralement les stratégies de placement suivantes :

- › Au moins 85 % de son actif net sera détenu sous forme de titres émis par des sociétés dont le siège social est situé aux États-Unis.
- › Moins de 20 % des titres de participation se composeront d'actions de sociétés à faible capitalisation, soit des sociétés ne faisant pas partie des 1 000 plus grandes sociétés de l'indice Russell 3000®.
- › Les avoirs se rapportant aux secteurs industriels importants se maintiendront à l'intérieur d'un écart de 10 points de pourcentage des pondérations sectorielles de l'indice Russell 1000®.
- › Moins de 10 % de l'actif net du fonds sera détenu sous forme de liquidités, de dépôts ou d'instruments du marché monétaire sauf en prévision du rachat de parts du fonds, à des fins de transition ou temporairement.

- › Un minimum de 100 titres sera normalement détenu.

Le fonds prévoit utiliser des contrats à terme à des fins autres que de couverture. Le fonds prévoit aussi avoir recours aux contrats à livrer afin d'obtenir une exposition aux monnaies étrangères. (Pour plus d'information sur la façon dont le fonds peut utiliser des instruments dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.) Le fonds peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, tel qu'il est décrit à la page 34.

Le fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans et à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur instruments dérivés visés. (Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, veuillez vous reporter à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document – Utilisation d'instruments dérivés ».)

Le fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement fondamental par suite d'une évolution défavorable de la situation politique, de la conjoncture économique, des marchés ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le fonds.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du fonds à notre gré, en tout temps.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés américaines. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce fonds sont les suivants :

- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié aux petites sociétés;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, plus de 10 % des parts de ce fonds étaient détenues par le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints (environ 31 %), le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints (environ 20 %) et deux épargnants (environ 22 % et 14 %), ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Les actions procurent généralement des rendements plus élevés que les placements à revenu fixe sur une longue période, mais leur valeur peut aussi fluctuer beaucoup à court terme.

Le Fonds d'investissement d'actions américaines Russell convient aux épargnants qui :

- › veulent investir surtout dans les actions américaines;
- › ont une tolérance élevée au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer la volatilité à court terme.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	0,51 \$	0,51 \$
Trois ans	1,62 \$	1,62 \$
Cinq ans	2,83 \$	2,83 \$
Dix ans	6,45 \$	6,45 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions internationales
Date de création du fonds	Le 14 août 2000
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds est admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts de série B du fonds.
Sous-conseillers actuels	<ul style="list-style-type: none">› Wellington Management Company, LLP, Boston (Massachusetts)› Arrowstreet Capital, Limited Partnership, Cambridge (Massachusetts)› Sanford C. Bernstein & Co., LLC, New York (New York)› MFS Institutional Advisors, Inc., Boston (Massachusetts)› Mondrian Investment Partners Limited, London (Angleterre)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une plus-value du capital à long terme au moyen de placements effectués surtout dans des titres de participation de sociétés dont le siège est établi à l'extérieur de l'Amérique du Nord.


L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à la méthode de placement appelée MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT® afin de réaliser la diversification voulue pour les investisseurs. Les styles de placement utilisés par le fonds comprennent le style axé sur le marché, le style croissance, le style valeur et le style à petite capitalisation. (Veuillez vous reporter à la page 28 pour plus d'information sur les styles de placement.)

En outre, le fonds utilisera généralement les stratégies de placement suivantes :

- › Le fonds investit principalement dans des titres d'émetteurs situés dans les pays qui sont compris dans l'indice EAEO MSCI, mais peut aussi investir dans des pays à marchés émergents.
- › Au moins 80 % de son actif net sera investi dans des titres d'émetteurs provenant de pays compris dans l'indice EAEO MSCI.
- › Les avoirs se rapportant aux secteurs industriels importants se maintiendront à l'intérieur d'un écart de 15 points de pourcentage des pondérations sectorielles de l'indice EAEO MSCI.
- › Moins de 10 % de l'actif net sera détenu sous forme de liquidités, de dépôts ou d'instruments du marché monétaire sauf en prévision du rachat de parts du fonds, à des fins de transition ou temporairement.
- › Un minimum de 250 titres sera normalement détenu.



Le fonds prévoit utiliser des contrats à terme à des fins autres que de couverture. Le fonds prévoit aussi avoir recours aux contrats à livrer afin d'obtenir une exposition aux monnaies étrangères. (Pour plus d'information sur la façon dont le fonds peut utiliser des instruments dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.) Le fonds peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, tel qu'il est décrit à la page 34.

Le fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans et à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur instruments dérivés visés. (Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, veuillez vous reporter à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document – Utilisation d'instruments dérivés ».)

Le fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement fondamental par suite d'une évolution défavorable de la situation politique, de la conjoncture économique, des marchés ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le fonds.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du fonds à notre gré, en tout temps.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés établies outre-mer. Par conséquent, les principaux risques de placement du fonds sont les suivants :

- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié aux petites sociétés;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, plus de 10 % des parts de ce fonds étaient détenues par le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints (environ 26 %), le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints (environ 17 %) et deux épargnants (environ 30 % et 16 %), ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques ainsi que sur les risques généraux liés aux placements dans des OPC, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Les actions procurent généralement des rendements plus élevés que les placements à revenu fixe sur une longue période, mais leur valeur peut aussi fluctuer beaucoup à court terme.

Le Fonds d'investissement d'actions outre-mer Russell convient aux épargnants qui :

- › veulent obtenir une diversification d'actions étrangères dans leur portefeuille;
- › ont une tolérance élevée au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer la volatilité à court terme.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	1,44 \$	1,33 \$
Trois ans	4,52 \$	4,20 \$
Cinq ans	7,93 \$	7,36 \$
Dix ans	18,05 \$	16,76 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

DÉTAILS DU FONDS

Type de fonds	Actions
Date the Fund was established	Le 12 avril 2005
Type de titres offerts	Parts des séries A et B
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Ce fonds n'est pas admissible comme placement pour les régimes enregistrés. Cependant, les régimes enregistrés ne peuvent acheter directement des parts de série B du fonds.
Sous-conseillers actuels	<ul style="list-style-type: none">› Alliance Bernstein LP, New York (New York)› MFS Institutional Advisors, Inc., Boston (Massachusetts)› ClariVest Asset Management, LLC, San Diego (Californie)› Harris Associates, L.P., Chicago (Illinois)› McKinley Capital Management Inc., Anchorage (Alaska)

QUELS TYPES DE PLACEMENT LE FONDS FAIT-IL?

Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds consiste à offrir une plus-value du capital à long terme, principalement au moyen de placements dans des actions émises par des sociétés de toutes les régions du monde.

L'objectif de placement fondamental ne peut être modifié que si les porteurs de parts du fonds approuvent la modification en assemblée.

Stratégies de placement

Le fonds a recours à la méthode de placement appelée MULTIACTIF, MULTISTYLE, MULTIGÉRANT® afin de réaliser la diversification voulue pour les investisseurs. Les styles de placement utilisés par le fonds comprennent le style axé sur le marché, le style croissance, le style valeur et le style à petite capitalisation. (Veuillez vous reporter à la page 28 pour plus d'information sur les styles de placement.)

En outre, le fonds mettra en œuvre les stratégies de placement suivantes :

- › Les avoirs se rapportant aux secteurs industriels importants se maintiendront généralement à l'intérieur d'un écart de 15 points de pourcentage des pondérations sectorielles de l'indice mondial MSCI hors Canada**.
- › Le fonds investit principalement dans des titres d'émetteurs situés dans les pays qui sont compris dans l'indice mondial MSCI hors Canada**, mais peut aussi investir dans des pays à marchés émergents.
- › Au moins 80 % de son actif net sera investi dans des titres d'émetteurs provenant de pays compris dans l'indice mondial MSCI hors Canada**.

*Indice adapté calculé par MSCI. L'indice mondial MSCI hors Canada est calculé en fonction des dividendes nets réinvestis quotidiennement.

**Voir « Pondérations par région et par secteur » pour plus d'information.

- › Moins de 10 % de l'actif net sera détenu sous forme de liquidités, de dépôts ou d'instruments du marché monétaire sauf en prévision du rachat de parts du fonds, à des fins de transition ou temporairement.
- › Un minimum de 100 titres sera normalement détenu.

Le fonds prévoit utiliser des contrats à terme à des fins autres que de couverture. Le fonds prévoit aussi avoir recours aux contrats à livrer afin d'obtenir une exposition aux monnaies étrangères. (Pour plus d'information sur la façon dont le fonds peut utiliser des instruments dérivés, veuillez vous reporter à la page 31.) Le fonds peut aussi conclure des opérations de prêt de titres, tel qu'il est décrit à la page 34.

Le fonds a obtenu une dispense des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières qui l'autorise à conclure des swaps sur taux d'intérêt et des swaps sur défaillance de crédit dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois ans et à utiliser d'autres genres de titres afin de couvrir certaines positions sur instruments dérivés visés. (Pour obtenir plus de renseignements sur cette dispense, veuillez vous reporter à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document – Utilisation d'instruments dérivés ».)

Le fonds peut déroger provisoirement de son objectif de placement fondamental par suite d'une évolution défavorable de la situation politique, de la conjoncture économique, des marchés ou d'autres facteurs. Dans un tel cas, nous pouvons, à titre de mesure temporaire, augmenter les liquidités et les titres du marché monétaire à court terme détenus par le fonds.

Nous pouvons changer les stratégies de placement du fonds à notre gré, en tout temps.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds investit dans des titres de participation de sociétés établies un peu partout dans le monde. Par conséquent, les principaux risques de placement de ce fonds sont les suivants :

- › risque lié au change;
- › risque lié aux instruments dérivés;
- › risque lié aux marchés émergents;
- › risque lié aux placements étrangers;
- › risque lié aux gros investisseurs;
- › risque lié aux séries multiples;
- › risque lié au prêt de titres;
- › risque lié aux petites sociétés;
- › risque lié à la bourse.

Au 30 juin 2008, plus de 10 % des parts de ce fonds étaient détenues par le Portefeuille équilibré de croissance LifePoints (environ 46 %), le Portefeuille de croissance à long terme LifePoints (environ 30 %) et le Portefeuille équilibré de revenu LifePoints (environ 10 %), ce qui fait que le fonds comporte également le risque lié aux gros investisseurs.

Pour plus de renseignements sur ces risques, veuillez vous reporter à la page 4.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Les actions procurent généralement des rendements plus élevés que les placements à revenu fixe sur une longue période, mais leur valeur peut aussi fluctuer beaucoup à court terme.

Le Fonds d'investissement d'actions mondiales Russell convient aux épargnants qui :

- › veulent obtenir une diversification d'actions étrangères dans leur portefeuille;
- › ont une tolérance élevée au risque;
- › recherchent une croissance à long terme;
- › peuvent tolérer la volatilité à court terme.

Politique en matière de distributions

Les distributions du fonds s'effectuent comme suit :

- › revenu net – chaque année en décembre;
- › gains en capital – chaque année en décembre.

Nous pouvons choisir d'effectuer des distributions plus fréquemment, sous réserve de la déclaration de fiducie du fonds.

Frais des fonds pris en charge indirectement par les épargnants

Vous payez indirectement certains frais. Nous présentons ces frais ci-après pour chaque tranche de 1 000 \$ investie dans le fonds pour des périodes de un, trois, cinq et dix ans. Ce tableau vous permet de comparer les frais que vous payez indirectement pour ce fonds à ceux qui se rapportent à nos autres fonds de même qu'à ceux d'autres OPC. (Veuillez vous reporter à la page 35 pour les hypothèses sur lesquelles s'appuie le calcul de ces données.)

Période	Frais pour la période	
	Série A	Série B
Un an	1,23 \$	1,54 \$
Trois ans	3,88 \$	4,85 \$
Cinq ans	6,80 \$	8,50 \$
Dix ans	15,47 \$	19,34 \$

Pour des renseignements sur les frais que vous payez directement, veuillez vous reporter à la page 20.

Portefeuilles LifePoints®

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les fonds dans la notice annuelle, dans les rapports de gestion sur le rendement des fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande, sans frais, un exemplaire de ces documents :

- › en appelant un représentant d'Investissements Russell Canada Limitée au numéro sans frais 1 888 509 1792
- › en nous envoyant un courriel à l'adresse canada@russell.com

Vous pouvez également vous adresser à votre conseiller en placement pour obtenir ces documents ou communiquer avec nous à l'adresse suivante :

Investissements Russell Canada Limitée
1 First Canadian Place
100, rue King Ouest, bureau 5900
Toronto (Ontario)
M5X 1E4

À l'attention du : Directeur, Services à la clientèle
Téléphone : 416-362-8411

Ces documents et d'autres documents sur les fonds (des circulaires d'information et des contrats importants par exemple) sont aussi disponibles :

- › sur notre site Web, au www.russell.com/ca
- › au www.sedar.com

Le logo d'Investissements Russell, LifePoints et MULTI-ASSET, MULTI-STYLE ET MULTI-MANAGER sont des marques déposées ou des marques de commerce de Frank Russell Company.